

**Assemblée générale**

Cinquante-neuvième session

42^e séance plénièreMercredi 27 octobre 2004, à 10 heures
New York

Documents officiels

Président : M. Ping (Gabon)

La séance est ouverte à 10 h 35.

Points 35 et 47 de l'ordre du jour**Culture de paix**

Notes du Secrétaire général (A/59/201
et A/59/223)

Projet de résolution (A/59/L.15)

**Le sport au service de la paix et du développement :
Année internationale du sport et de l'éducation
physique**

Rapport du Secrétaire général (A/59/268)

Projet de résolution (A/59/L.9)

M. Menan (Togo) : Monsieur le Président, permettez-moi avant toute chose de vous réitérer les vives félicitations de la délégation togolaise pour la manière fort remarquable avec laquelle vous dirigez les travaux de la présente session de l'Assemblée générale.

La question de la promotion d'une culture de paix demeure sans nul doute l'un des objectifs prioritaires de la communauté internationale durant le nouveau millénaire. S'il en est ainsi, c'est que dans notre monde en pleine mutation où la paix reste aujourd'hui la chose la plus menacée et où les questions éthiques prennent une importance croissante, la culture de la paix offre aux générations présentes et futures des valeurs qui peuvent les aider à façonner leur destinée et à participer activement à l'édification d'une société plus

juste, plus libre et plus prospère, à l'échelle tant familiale, nationale et régionale qu'universelle, prélude à l'avènement d'un monde plus pacifique.

Avant de poursuivre mon propos, je voudrais, au nom de la délégation togolaise, féliciter le Secrétaire général et, à travers lui, le Directeur général de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), pour les rapports (A/59/201 et A/59/223) qu'il nous a soumis et qui décrivent, de façon détaillée, les actions menées tant par le système des Nations Unies que par les États Membres depuis la proclamation de la décennie 2001-2010 en tant que Décennie internationale de la promotion d'une culture de la non-violence et de la paix au profit des enfants du monde. À cet égard, nous saluons les actions et initiatives menées sous les auspices de l'UNESCO depuis la proclamation de la décennie et surtout le rôle joué par l'Université pour la paix, le Fonds des Nations Unies pour la femme, l'Organisation internationale du Travail et l'Université des Nations Unies.

Le Togo, sous l'impulsion du Président de la République, S. E. M. Gnassingbé Eyadema, s'emploie depuis plusieurs années déjà à œuvrer à la préservation d'un climat de paix et de bonne entente en Afrique; et particulièrement dans la sous-région ouest-africaine. Les nombreuses actions initiées par le chef de l'État togolais dont l'adoption de l'Accord de non-agression et d'assistance en matière de défense (ANAD) en Afrique de l'Ouest et son implication résolue dans le

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-154A. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.



règlement de plusieurs crises, dont celle de la Côte d'Ivoire, sont révélatrices du souhait du Togo de voir la paix régner partout en Afrique.

Au nombre des actions menées sur le plan international et qu'il conviendrait de consolider dans le long terme, il nous plaît d'en évoquer brièvement certains exemples qui paraissent essentiels pour la délégation togolaise.

Il y a lieu de relever que dans certaines régions du monde, comme l'Afrique, il incombe d'œuvrer résolument à la consolidation des acquis de l'État-nation dans les espaces géographiques artificiellement découpés. Comme on le sait, cet état de choses a fragilisé le sentiment des populations vivant dans ces espaces d'appartenir à la même communauté nationale. Le phénomène a surtout pris une dimension nouvelle depuis que le processus de démocratisation en Afrique, au demeurant perçu comme devant tenir compte des spécificités propres à chaque peuple, a connu malheureusement des dérapages incontrôlés, sous l'effet de pressions extérieures au continent.

La conséquence inéluctable en est que la marche vers la démocratisation s'est accompagnée, dans la plupart des pays africains, de troubles sociopolitiques qui ont sérieusement ébranlé le tissu social et l'œuvre de cohésion nationale entreprise après les indépendances. De plus, les crises, les tensions et les conflits, le plus souvent fratricides, qui sont actuellement en cours en Afrique, sont aussi, dans une large mesure, liés à cette « marche précipitée vers la démocratie », à laquelle la plupart des États africains ont été confrontés.

Outre la consolidation de l'État-nation, la gestion efficiente des périodes d'après conflit, sur le continent notamment, s'impose à nos yeux comme un autre aspect essentiel à considérer dans la promotion d'une culture de paix. Pour parvenir à cette fin, il importe surtout de développer et d'amplifier les efforts entrepris à ce sujet dans le cadre du système des Nations Unies.

À cet égard, il incombe d'encourager les pratiques visant à faire en sorte que les futurs accords de paix soient davantage associés au développement d'une culture de paix et comportent surtout des programmes nationaux relatifs à la culture de paix, condition propice à l'exécution de projets de développement durable. Par ailleurs, comme proclamé dans la Déclaration du Millénaire, la justice sociale et

l'élimination de la pauvreté sont indispensables à l'instauration et au maintien de la paix et de la sécurité au sein des nations et entre elles. De même, comme l'affirme le Programme des Nations Unies pour le développement dans ses judicieuses propositions, un développement centré sur l'être humain est à la fois une condition préalable de la paix et la conséquence de la paix.

C'est dire combien il importe de faire en sorte que cette autre dimension qu'est l'élimination de la pauvreté fasse l'objet d'une attention particulière dans la campagne engagée pour la promotion d'une culture de paix. Car, si la paix n'est pas seulement synonyme d'absence de guerre, il est évident qu'elle est aussi intimement liée au développement économique.

Or, en dépit des efforts consentis par les États africains pour réformer leurs économies tout en élargissant leur espace démocratique, ils sont toujours en butte à des difficultés économiques et financières qui ne sont pas de nature à leur permettre d'assurer à leurs populations le minimum vital. Dans certains cas, comme celui du Togo, ces difficultés sont mêmes exacerbées par l'imposition injuste de sanctions économiques pour raison dite de « déficit démocratique », mesures coercitives qui éloignent davantage les populations de l'idéal de la paix.

Dès lors, toute entreprise incitant à se départir de la culture de la violence, comme le proclament si bien le programme d'action de la décennie internationale et les actions lancées dans le cadre du dialogue des cultures et des civilisations, se trouve viciée à la base, étant entendu que les populations concernées continuent de vivre dans un état de dénuement total et sont privées de leurs droits les plus fondamentaux. Ainsi donc, l'interaction qui existe entre la culture de paix et le développement durable reste la pierre angulaire de l'entreprise à laquelle la communauté internationale est désormais conviée.

Les rapports que le Secrétaire général nous a présentés soulignent non seulement les actions déjà engagées mais également la nécessité de les poursuivre et de les renforcer davantage à l'avenir. Il est à espérer qu'animés de la volonté politique nécessaire les États et la communauté internationale parviendront à concrétiser les aspirations profondes et légitimes des populations à un monde de paix et de justice, à un monde dénué de misère et de pauvreté.

M^{me} Chassoul (Costa Rica) (*parle en espagnol*) : Je voudrais tout d'abord vous remercier, Monsieur le Président, pour la manière excellente dont vous présidez l'Assemblée générale.

Le 31 juillet 1997, les représentants du Bangladesh, de la Côte d'Ivoire, d'El Salvador, des Philippines, de la Guinée-Bissau, du Honduras, de la Namibie, du Nicaragua, du Panama, du Sénégal, Venezuela, et du Costa Rica appelaient à ajouter un nouveau point à l'ordre du jour de la cinquante-deuxième session de l'Assemblée générale. Ce point était « La culture de paix ».

La création du système des Nations Unies, fondé sur des valeurs et des objectifs universellement partagés, fut en soi une étape importante vers le passage d'une culture de guerre et de violence à une culture de paix et de non-violence. Les instruments internationaux adoptés sous l'égide de l'ONU et les déclarations et plans d'action auxquels ont abouti les conférences mondiales ont contribué à consacrer la culture de paix et ont reflété le développement et le renforcement de normes, valeurs et objectifs partagés.

Nous devons poursuivre l'abolition de la guerre, qui est devenue le pire fléau à ce jour. Ce doit continuer d'être l'objectif principal de l'humanité. Cette tâche nécessite non seulement de changer les structures et les manifestations institutionnelles de la guerre, mais également de remplacer les racines culturelles de la culture de violence et de guerre par une culture de paix.

L'histoire du monde atteste la dominance de la culture de guerre. Pendant des siècles, les hommes ont utilisé les armes pour résoudre les conflits avec leurs voisins, qu'ils soient internes ou inter-étatiques. Malheureusement, la violence l'emporte dans les relations humaines, et les événements de ces dernières années confirment cette réalité. Nous avons appris ici que les domaines principaux pour promouvoir et renforcer la culture de paix sont l'éducation, le développement économique et social durable, les droits de l'homme, l'égalité entre les sexes, la participation démocratique et la promotion de l'harmonie, de la tolérance et de la solidarité.

Par conséquent, les éléments qui caractérisent une culture de paix sont la non-violence, le respect des droits de l'homme, le respect et la solidarité entre les peuples, le dialogue entre les cultures; les liens entre la paix et la participation démocratique et le

développement humain durable; la libre circulation de l'information et du savoir; le règlement et la prévention des conflits, le renforcement de la paix dans les situations d'après conflit; et l'égalité entre les sexes. Tous ces domaines doivent être renforcés par des projets dans lesquels les individus puissent participer activement pour transformer radicalement leurs propres valeurs, attitudes et comportements.

Si les questions relatives aux droits de l'homme sont des éléments importants de la culture de paix, le concept de culture englobe également d'autres questions de grande importance. Tous les États sont appelés à renforcer la culture de paix. Nous devons coopérer avec les organisations internationales, la société civile, les dirigeants de collectivités, les parents, les enseignants à tous les niveaux d'éducation, les journalistes, et, en bref, avec tous les habitants de notre planète Terre.

L'occasion ou la possibilité de parler de culture de paix démontre l'aspiration à un monde libéré de la guerre et sincèrement conscient des dangers qui nous font face.

Chaque année, l'Assemblée générale invite les États Membres à intensifier leurs activités pour promouvoir la culture de paix et de non-violence. Celles-ci ont été étendues aux plans national, régional et international, lors de la cinquante-huitième session. Les États Membres ont également été appelés à travailler à la promotion de la paix et de la non-violence à tous les niveaux, en reconnaissant que le respect et l'acceptation des diversités religieuses et culturelles, la tolérance, le dialogue et la coopération dans une atmosphère de confiance et de compréhension peuvent aider à lutter contre la discrimination, l'intolérance et la haine et renforcer ainsi la paix dans le monde, la justice sociale et la coexistence pacifique entre les peuples.

Pour terminer, le Costa Rica est un pays épris de paix. Il y a plus de 50 ans, mon pays a renoncé, totalement et unilatéralement, à l'usage de la force et a confié le soin d'assurer sa sécurité au droit international et aux mécanismes multilatéraux pour le règlement pacifique des différends. La paix est synonyme d'harmonie entre les divers secteurs de la société, de relations équilibrées entre les individus et entre les peuples, et de rejet de la violence et de la haine dans les relations humaines.

M. Limon (Suriname) (*parle en anglais*) : La délégation surinamaïse aimerait prendre la parole sur le point 47 de l'ordre du jour, intitulé « Le sport au service de la paix et du développement : Année internationale du sport et de l'éducation physique ».

Ma délégation souscrit à la déclaration faite par le représentant de la Barbade au nom des États membres de la Communauté des Caraïbes.

Nous remercions le Secrétaire général de son rapport (A/59/268) sur cette question. Le rapport réaffirme la contribution importante que le sport et l'éducation physique peuvent apporter à la réalisation de la paix et du développement, en particulier le développement humain. Le Gouvernement surinamaïse est d'accord avec cette déclaration. Nous continuons d'appuyer les objectifs du système des Nations Unies pour l'Année internationale du sport et de l'éducation physique en 2005.

Le Suriname pense que le sport, la paix et le développement doivent être examinés dans une perspective plus large. Leur capacité à se renforcer et à s'appuyer mutuellement est reconnue par la communauté internationale. Le sport a toujours été un facteur important de rencontre dans la paix, et l'éducation physique a toujours tenu une grande place dans l'éducation des enfants dans les communautés surinamaïses et a été utilisée comme moyen d'accroître la tolérance et la compréhension entre les différentes cultures et les différents groupes ethniques de la société surinamaïse.

Nous appuyons l'objectif de susciter un intérêt pour les questions du développement humain dans le monde du sport et d'élargir la perception du sport pour inclure le « sport pour tous ». Sur la base de ces principes, le Gouvernement surinamaïse accroîtra en 2005 ses activités dans le domaine du sport pour les jeunes et du sport de masse. Des activités de loisir seront ouvertes à la participation du public, offrant à tous l'occasion d'améliorer leur santé.

Des mesures sont actuellement prises pour rapprocher le sport et les loisirs des communautés, en particulier dans les soi-disant quartiers populaires, les districts et le Suriname profond. Ces activités visent à faire participer davantage les jeunes, les femmes et les personnes handicapées. Nous pensons qu'elles aideront à faire progresser la tolérance entre les différentes cultures de la société surinamaïse et que la jeunesse surinamaïse se verra offrir une occasion

supplémentaire de participer à des activités sportives et, ce faisant, de montrer leur talent dans certains sports.

Il importe de mentionner que, lorsque nous nous tournons vers le sport, l'éducation physique et la formation, l'objectif qui sous-tend l'action du Gouvernement surinamaïse est de prévenir un comportement antisocial et d'améliorer la qualité de vie. En accord avec ses activités de « sport pour tous », le Gouvernement surinamaïse continuera d'exécuter son programmes sportif « de compétition ».

Ma délégation estime que l'Organisation des Nations Unies et le système des Nations Unies sont le plus à même d'aider à définir et à faire avancer les préoccupations sportives mondiales et de faire de 2005 une année importante pour le sport et l'éducation physique. Nous saluons les activités déjà entreprises par le système des Nations Unies, en particulier l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, le Conseiller spécial du Secrétaire général pour le sport au service du développement et de la paix et le Fonds des Nations Unies pour les partenariats internationaux.

L'élaboration d'une convention antidopage pour toutes les activités sportives est une entreprise nécessaire qui aboutira à un document légal qui devrait contribuer à renforcer la compétition loyale et le sens du sport de compétition.

Nous pensons que l'Année internationale du sport et de l'éducation physique – l'année 2005 – contribuera à modifier notre perception et notre utilisation du sport. Comme le dit le Secrétaire général dans son rapport :

« L'Année internationale du sport et de l'éducation physique prévue en 2005 vise à valoriser le sport en tant que véritable moyen de promouvoir le développement et la paix. » (A/59/268, par. 29)

Renforcer la signification du sport de manière à lui permettre de contribuer de manière significative à la paix et au développement nécessite un partenariat mondial auquel tous participent, y compris le secteur privé (industrie sportive), les fédérations sportives internationales, les organisations non gouvernementales et les associations locales. On estime que le système des Nations Unies est capable de tous les unir.

M. Gillerman (Israël) (*parle en anglais*) : D'emblée, permettez-moi, Monsieur le Président, de vous remercier à nouveau pour votre direction éclairée et de vous assurer du plus haut niveau de coopération d'Israël. De plus, permettez-moi de saisir cette occasion pour remercier le Secrétaire général et son équipe du travail qu'ils ont accompli pour établir le rapport (A/59/268) utile et instructif dont nous sommes saisis.

En effet, les sports ont beaucoup de pouvoir. Ils jaugent non seulement les limites du potentiel humain mais ils peuvent également être utilisés pour favoriser l'amitié et l'harmonie internationales et pour apaiser les frictions internationales. Ils sont, en fait, une instance internationale en eux-mêmes. Et maintenant, alors que nous approchons de l'Année internationale du sport et de l'éducation physique prévue en 2005, nous devrions espérer que les éléments positifs du sport seront les seuls à se manifester.

Ceux qui se souviennent de la « diplomatie du ping-pong » du début des années 70 que croire en la capacité du sport de favoriser l'ouverture et la coopération internationales. « Le bruit de la balle de ping-pong qui a traversé le monde », comme l'écrirait alors le magazine *Time*, était un signe de la capacité du sport à faire voler en éclats des barrières qui semblaient inamovibles. Conformément à la résolution 58/5, le Secrétaire général a exhorté les gouvernements à examiner sérieusement la manière dont le sport pourrait être plus systématiquement inclus dans des programmes visant à améliorer la vie des gens, en particulier celle des enfants en proie à la pauvreté et à la maladie ou qui vivent dans des zones de conflit.

Notre région agitée a vu de petites lueurs d'espoir à cet égard, et nous sommes toujours remplis d'espoir qu'elles soient les signes avant-coureurs d'une période plus pacifique. Par exemple, le match amical de football entre enfants japonais, israéliens et palestiniens, qui s'est déroulé à Tokyo l'année dernière, a accueilli 11 enfants palestiniens et 11 enfants israéliens au cours d'une semaine symbolique d'activités amicales et athlétiques.

Je souhaiterais également noter le succès qu'a remporté cette année l'équipe de football Bnei Sakhnin, la première équipe de football israélo-arabe à remporter la Coupe d'Israël et qui, en conséquence, représentera Israël à la Coupe de l'Union des associations européennes de football (UEFA). Comme

l'a dit le Directeur de l'Association israélienne de football :

« La coexistence qui a été démontrée ici aujourd'hui devrait servir d'exemple au reste du monde. Une équipe composée de juifs, de chrétiens, de musulmans et d'étrangers représentant une ville arabe peut servir de pont à la paix. »

Et comme l'a dit le journaliste Salem Joubran,

« Si les juifs et les arabes peuvent jouer ensemble et gagner une coupe, ils peuvent également faire des affaires ensemble et vivre tout simplement ensemble. »

Le sport peut malheureusement quelquefois être utilisé à mauvais escient et servir d'épée autant que de bouclier. Malheureusement, certains se servent des occasions que les sports représentent pour travailler dans une direction diamétralement opposée aux objectifs qui nous tiennent à cœur. Par exemple, l'Autorité palestinienne continue d'utiliser des événements sportifs pour présenter les terroristes comme des modèles pour les jeunes. Durant l'année écoulée, on a baptisé un rassemblement sportif de jeunes du nom de Marwan Zalum, responsable de la mort d'au moins sept personnes, dont un petit enfant, et des blessures infligées à plusieurs dizaines d'autres personnes à Jérusalem. La manifestation s'est déroulée sous l'autorité de Yasser Arafat et de son ministère de la jeunesse et des sports. Dans le cadre d'une manifestation sportive de jeunes, le Président du Conseil législatif corrompu de l'Autorité palestinienne a félicité le terroriste et un film a été projeté sur sa vie.

Mais cette odieuse subversion du sport va bien au-delà de notre région. Depuis des années, le racisme et l'antisémitisme des matchs de football européens sont devenus un phénomène de plus en plus troublant. Ce problème ne semble pas s'être apaisé, au contraire : dans de nombreux stades de football d'Europe, des groupes néo-nazis se servent de l'occasion offerte par les matchs pour établir des contacts et recruter de nouveaux membres. On y chante des chansons racistes et antisémites et on y utilise des mots et des signes codés faisant allusion à des programmes xénophobes. Ce phénomène est d'autant plus particulièrement préoccupant dans le contexte de la montée récente de l'antisémitisme en Europe, car il sert à la fois de baromètre et de facteur aggravant de cette tendance méprisable.

C'est dans ce cadre qu'Israël salue le travail des organisations qui s'emploient à combattre ces ignobles activités. Il convient de saluer particulièrement le Réseau de football européen antiraciste (Football against racism in Europe – FARE), qui consacre d'immenses efforts à mettre sur pied des initiatives locales contre le racisme dans le football. Cette semaine, FARE engage sa cinquième Semaine d'action annuelle et Israël lui souhaite de tout cœur plein succès dans ses entreprises très louables.

Peut-être l'exemple le plus important de la capacité du sport de refléter le monde dont il est issu, en bien ou en mal, est représenté par les Jeux olympiques. Comme l'indique le rapport,

« Par sa nature même, [le sport] favorise la participation, l'intégration et la citoyenneté. Il rapproche les individus et les communautés, met en évidence leurs valeurs communes et atténue les différences culturelles et ethniques. » (A/59/268, par. 7)

Les Jeux olympiques en sont l'expression suprême et c'est dans ce contexte que ma délégation voudrait féliciter la Grèce de l'immense réussite de la XXVIII^e Olympiade et du calme dans lequel elle s'est déroulée.

Israël est fier des performances de ses athlètes aux Jeux olympiques et du sentiment de fraternité internationale ressenti aux Jeux de cette année. Son seul regret a trait à l'incapacité consternante de certains pays comme l'Iran de mettre de côté la politique irrationnelle de la haine et de permettre à tous les athlètes de se mesurer dans l'esprit d'harmonie internationale et d'espoir dans lequel les Jeux ont été créés, au lieu de les forcer à obéir à d'immorales considérations politiques.

Si réussi que soit le déroulement d'une Olympiade, c'est toujours un moment pour Israël de tristesse persistante. Pour la population israélienne, en effet, la seule idée des Jeux olympiques se raccroche au souvenir des Jeux de 1972 à Munich, où des tireurs du groupe terroriste Septembre noir ayant fait irruption dans le village olympique ont tué 11 Israéliens – des athlètes, des entraîneurs et des arbitres – violant ainsi le caractère sacro-saint du village et de la Trêve olympique. Cet odieux acte de terrorisme était l'antithèse même de l'idéal olympique. Au lieu d'éviter la politique et le conflit, les terroristes se sont servis des Jeux comme un lieu de plus pour le meurtre et la haine. C'était de mémoire d'homme l'un des plus

atroces assujettissements qui soient du sport à un ensemble de souhaits politiques moralement délinquants.

Nous ne pouvons permettre que cette tragédie, qui défigure les annales de ces Jeux, soit oubliée. Aussi, il est très décevant que le Comité international olympique n'ait pas encore trouvé de façon appropriée de commémorer officiellement la mémoire des athlètes israéliens tombés. S'il veut démontrer que le concept de trêve olympique n'est pas une simple illusion dépassée, il se doit de le faire, Israël l'y engage, sans faute.

Comme le dit le rapport,

« Le sport permet d'éliminer les barrières sociales, ce qui en fait un outil puissant capable de contribuer à la prévention des conflits et à l'établissement de la paix, tant sur le plan symbolique à l'échelle mondiale qu'au niveau pratique au sein des communautés. » (*ibid.*, par. 9)

Israël souscrit fermement à cette proposition et appelle tous les pays à mettre à profit les occasions fournies par le sport au service de la paix et du développement. Israël, pour sa part, s'engage à appuyer pleinement cette entreprise.

M^{me} Pérez (Cuba) (*parle en espagnol*) : La Charte de San Francisco a défini les bases de ce qui devait devenir un nouveau système de relations internationales destinées à empêcher que ne se reproduisent les terribles expériences des deux guerres mondiales du XX^e siècle. L'objectif fondamental, inscrit dans le tout premier alinéa du préambule, était de « préserver les générations futures du fléau de la guerre » et d'instaurer à terme un ordre international démocratique et équitable, reposant sur le respect de l'égalité dignité de tous les êtres humains.

Ces objectifs ont présidé à la création de cette Organisation à laquelle nous appartenons aujourd'hui et dont l'objectif est le maintien de la paix et de la sécurité internationales; une Organisation qui serait fondée sur les principes de l'égalité souveraine de tous ses Membres, du règlement pacifique des différends internationaux, du non-recours à la force ou à la menace de la force, ainsi que de la non-ingérence dans les affaires intérieures des États. On nous a promis, également, que tous les peuples atteindraient le progrès économique et social.

Pourtant, presque arrivés au sixantième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies, nous sommes confrontés à un triste panorama économique et social qui met en péril l'espèce humaine. La dette extérieure des pays pauvres qui, en 1964, tournait autour de 50 milliards de dollars, atteint aujourd'hui le chiffre de 2,6 billions de dollars. Entre 1982 et 2003, soit en l'espace de 21 ans, les pays pauvres ont versé 5,4 billions de dollars au service de la dette, ce qui signifie que le montant de celle-ci a été payé plus de deux fois aux pays riches. L'aide publique au développement, à laquelle les pays développés ont promis il y a 34 ans de consacrer 0,7 % de leur produit national brut (PNB), n'atteint seulement que 0,22 % de ce PNB, soit moins du tiers de ce qui était promis.

Plus de 800 millions de personnes souffrent de la faim. Cinq cents millions d'enfants vivent sous le seuil de pauvreté; plus de 120 millions ne vont pas à l'école; quelque 150 millions d'enfants du monde sous-développé souffrent de dénutrition, tandis que 11 millions d'enfants de moins de cinq ans meurent chaque année de maladies évitables. 30 000 personnes meurent chaque jour dans les pays sous-développés parce que les médicaments dont ils ont besoin, qui appartiennent à 90 % à des transnationales pharmaceutiques propriétaires des brevets, sont trop chers ou indisponibles. Quelque 3,1 millions de malades du sida ont moins de 15 ans; et seuls 1 % des porteurs africains ont accès à des médicaments antirétroviraux, tandis que 6 000 jeunes âgés de 15 à 24 ans deviennent chaque jour séropositifs.

D'autre part, la vie de millions d'habitants de la planète est également menacée par les projets agressifs de l'unique superpuissance de ce monde unipolaire, qui s'est arrogé le droit de lancer des attaques préventives contre une soixantaine de pays sous-développés et dont les desseins de domination sont soutenus entre autres par le truchement des satellites militaires qui épient chaque kilomètre carré de la planète ainsi que d'une grande quantité d'armements, dont les armes nucléaires.

Par ailleurs, il est regrettable qu'une bonne partie des pays développés s'emploient à fausser le règlement des conflits en invoquant la prétendue responsabilité de protéger ou un supposé droit d'ingérence humanitaire, notions qui sont contraires à la Charte des Nations unies et au droit international et qui ne font qu'aggraver les causes profondes des affrontements

armés qui vont de la pauvreté au désir de contrôler les ressources naturelles stratégiques.

Aujourd'hui plus que jamais, il est urgent de créer un climat de paix internationale. Il est indispensable de défendre une culture de paix et non de violence qui encourage le dialogue entre les civilisations, le droit de tous les peuples à l'autodétermination et à la solidarité en tant que valeurs fondamentales, en vertu desquelles il faut aborder les problèmes mondiaux de sorte que la responsabilité de les résoudre soit partagée, et ce, en fonction des besoins des plus nécessiteux.

En ce sens, Cuba réaffirme son adhésion au multilatéralisme et aux solutions convenues sur le plan multilatéral, conformément à la Charte des Nations Unies et au droit international, comme seul moyen acceptable pour faire face aux problèmes internationaux. Ce n'est qu'ainsi qu'il y aura la paix et le développement pour tous.

Notre délégation appuie les activités menées dans le cadre de la Décennie internationale de la promotion d'une culture de la non-violence et de la paix au profit des enfants du monde par l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture ainsi que la stratégie mondiale pour l'application de son Programme d'action.

Par ailleurs, Cuba considère que le sport et l'idéal olympique renforcent sans aucun doute l'amitié et la fraternité entre les peuples, composantes indispensables de la promotion de la paix, du développement et de la coopération entre les pays. Notre contribution concrète à cet effort se fonde sur un vaste programme de coopération internationale, qui est appliqué de manière désintéressée non seulement dans le domaine du sport mais également dans les domaines de la santé et de l'éducation, avec le concours de milliers de spécialistes et de techniciens cubains qui fournissent leurs services de manière solidaire à des dizaines de pays, et ce, en dépit du blocus de fer économique, commercial et financier imposé à notre pays par nos puissants voisins du Nord, dont les gouvernants actuels ont renforcé l'intensité avec la mise en œuvre depuis le 30 juin de cette année d'un nouveau plan visant à l'anéantissement de la nation cubaine.

Semons des idées, et toutes les armes que cette civilisation a créées seront de trop. Semons des idées, et la destruction irrémédiable de notre cadre de vie

naturel pourra être prévenue. Partageons l'espoir qu'un monde meilleur est possible.

Le Président : Je donne la parole à l'Observateur du Saint-Siège.

M^{gr} Migliore (Saint-Siège) (*parle en anglais*) : Depuis bien des décennies, la nécessité de promouvoir une culture de paix efficace a été largement reconnue et, depuis 1967, les papes sont également intervenus en adressant un message chaque premier de l'an à toutes les personnes de bonne volonté, proposant à chaque fois un nouveau thème relatif à la paix et à la façon de l'instaurer. Ces messages ont déjà commencé à constituer une mosaïque de thèmes et d'expériences en faveur de la promotion d'une culture de paix dans le sens où nous l'entendons aujourd'hui.

Il est très clair que le monde a aujourd'hui plus que jamais besoin de paix. Ma délégation est heureuse de saisir cette occasion pour réaffirmer sa confiance en l'ONU, qui est l'une des institutions fondamentales dont dispose l'humanité pour propager une culture de paix.

Comme le Secrétaire général l'indique dans son récent rapport sur l'activité de l'Organisation, nous n'avons qu'à voir le nombre accru d'opérations de maintien de la paix des Nations Unies au cours de l'année écoulée. Cette année a également vu la création d'une Direction exécutive contre le terrorisme dans la lutte pour défendre et protéger les droits de l'homme et l'état de droit. Avec la coopération nécessaire de tous ses Membres, l'ONU peut réellement être un instrument efficace de la volonté politique des nations du monde.

En dépit de ces succès et initiatives, tels que les objectifs de la mondialisation dans le cadre de la Décennie internationale de la promotion d'une culture de la non-violence et de la paix au profit des enfants du monde – la culture la plus souvent dominante semble parfois susciter des réactions culturelles contre la paix véritable et éveiller des soupçons à son égard. De même, la mondialisation semble incapable de prévenir les menaces à la paix car le passéisme culturel tend à créer des murs qui séparent les personnes les unes des autres. Le cynisme naît des malentendus entre les peuples qui sont le résultat de vaines barrières. La notion même de sécurité a créé des tensions constantes entre les intérêts nationaux, internationaux et mondiaux en matière de sécurité.

Pour résoudre à tout prix les problèmes de sécurité, tous les efforts en vue d'une paix authentique doivent être sans cesse déployés, équilibrant les intérêts fondés sur des menaces existantes avec ceux en matière de sécurité coopérative. La défense de la paix, une entité si souvent fragile, doit être renforcée. Cela peut être fait en inculquant à toutes les personnes de bonne volonté la nécessité impérieuse de devenir en quelque sorte des agents de la paix. Faire de la paix une réalité est possible grâce à l'éducation des consciences qu'une ouverture et le respect des autres peuvent engendrer.

À sa cinquante-huitième session, l'Assemblée générale a examiné des résolutions sur la Décennie internationale de la promotion d'une culture de la non-violence et de la paix au profit des enfants du monde par l'Organisation des Nations Unies, l'Université pour la paix, et la promotion de la compréhension, de l'harmonie et de la coopération culturelles et religieuses. Toutes les trois sont les éléments fondamentaux de l'édification de la paix dans le monde, mais la dernière mérite aujourd'hui une attention particulière. Nous avons convenu dans la résolution de l'an passé de

« l'augmentation dans de nombreuses régions du monde ... des actes de violence, d'intimidation et de coercition motivés par l'intolérance religieuse, et ... ces manifestations menacent la jouissance des droits de l'homme et des libertés fondamentales ». (*résolution 58/128, onzième alinéa du préambule*)

Néanmoins, il nous faut reconnaître qu'il existe déjà un fondement sur lequel s'appuyer dans le domaine de la coopération entre les religions – notamment les différentes réunions organisées par l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture en Asie centrale, dans la région méditerranéenne, en Afrique de l'Ouest et du Nord et dans la région Asie-Pacifique. Ces débats ont couvert des domaines tels que le terrorisme, le règlement des conflits, le VIH/sida et le rôle joué par les dirigeants religieux pour apaiser les tensions, lutter contre le détournement des valeurs religieuses servant de prétexte pour justifier les violences et pour appuyer le désarmement et la non-prolifération.

Les effets dévastateurs des conflits durent en général des générations, rendant la réconciliation et tout semblant de vie normale extrêmement difficiles,

voire impossibles. Bien que l'accent ait été beaucoup mis sur les armes de destruction massive, nous ne pouvons ignorer les nombreux autres types d'armes utilisées dans les conflits de par le monde. Ici, à ce débat, le Saint-Siège soulève cette question afin d'appeler à une volonté plus énergique de mettre en relief les liens profonds entre la promotion de la culture de la paix et le renforcement du processus de désarmement et de non-prolifération.

S'il est vrai que la paix est aussi synonyme de développement véritable pour tous, ma délégation estime également qu'un important moteur de cette paix est la volonté politique. La mobilisation aidera grandement cette Assemblée à surmonter la perception selon laquelle elle n'est qu'une simple tribune pour procéder à des analyses ou une machine à fabriquer des résolutions, pour se transformer en un véritable lieu où se cultive la transparence et se forge la confiance. Avec la volonté politique, les ressources morales encore inexploitées des nations peuvent servir à transformer les civilisations afin qu'elles apprennent enfin à chérir la vie et à promouvoir la paix.

Le Président : J'informe l'Assemblée générale qu'à la demande des auteurs, l'Assemblée se prononcera sur le projet de résolution A/59/L.15 à une date ultérieure.

L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution A/59/L.9, intitulé « Le sport en tant que moyen de promouvoir l'éducation, la santé, le développement et la paix », tel que révisé oralement.

Depuis la présentation du projet de résolution, les pays suivants s'en sont portés coauteurs : Andorre, Émirats arabes unis, Jamahiriya arabe libyenne, Malte, Myanmar, Pérou, Saint-Marin, Surinam et Uruguay.

Puis-je considérer que l'Assemblée générale décide d'adopter le projet de résolution A/59/L.9, tel que révisé oralement ?

Le projet de résolution A/59/L.9, tel qu'oralement révisé, est adopté (résolution 59/10).

Le Président : L'Assemblée générale a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen du point 35 de l'ordre du jour.

Puis-je considérer que l'Assemblée générale en a ainsi terminé avec l'examen du point 47 de l'ordre du jour ?

Il en est ainsi décidé.

Point 40 de l'ordre du jour

Suite à donner aux textes issus de la session extraordinaire consacrée aux enfants

Rapport du Secrétaire général (A/59/274)

Le Président : Les membres se rappelleront que lundi 25 octobre 2004, à la 4^e séance officielle du Bureau ouverte à tous les États Membres, le Secrétaire général adjoint et Représentant spécial du Secrétaire général pour les enfants et les conflits armés, M. Olara Otunnu, a fait un exposé instructif et édifiant sur la question des enfants et les conflits armés, en vue de faciliter notre examen de cette question.

M. Hamburger (Pays-Bas) (parle en anglais) : J'ai l'honneur d'intervenir au nom de l'Union européenne. Les pays candidats – la Bulgarie, la Roumanie, la Turquie et la Croatie; les pays du Processus de stabilisation et d'Association et candidats potentiels – l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine, l'ex-République yougoslave de Macédoine et la Serbie-et-Monténégro; et les pays de l'Association européenne du libre-échange (AELE) membres de l'Espace économique européen, l'Islande et la Norvège, s'associent à la présente déclaration.

À la session extraordinaire consacrée aux enfants en mai 2002, nous nous sommes engagés en faveur d'une Déclaration et d'un Plan d'action portant le titre prometteur de « Un monde digne des enfants ». Nous sommes également convenus d'examiner les progrès et la réalisation des objectifs énoncés dans le Plan d'action en inscrivant cette question à l'ordre du jour de la cinquante-neuvième session de l'Assemblée générale. L'Union européenne se félicite de l'examen actuel, étant donné qu'elle attache une grande importance aux objectifs agréés concrets et orientés vers l'action, qui figurent dans le document final. Il est de notre devoir et de notre responsabilité de traduire ces objectifs dans des mesures concrètes.

L'examen final du Sommet mondial pour les enfants a montré que les progrès réalisés en vue de créer un monde meilleur pour les enfants ont été inégaux. Des millions d'enfants continuent de vivre dans une pauvreté abjecte, privés de la possibilité de grandir dans la dignité ainsi que de l'accès à l'éducation et à d'autres services essentiels, susceptibles de leur donner la possibilité de se forger un avenir de leur choix. La pauvreté est le principal obstacle à la réalisation des droits de l'enfant.

L'élimination de la pauvreté est par conséquent au cœur des stratégies de développement adoptées par l'Union européenne, et nous pensons que la création d'un monde digne des enfants consiste à créer un environnement propice, qui ait un impact sur la vie des enfants et de leurs familles. Dans l'application de nos politiques globales relatives à l'atténuation de la pauvreté, nous mettons l'accent sur les enfants en intégrant les sexospécificités et les droits de la personne, y compris ceux des enfants, tels qu'énoncés dans la Convention relative aux droits de l'enfant.

L'Union européenne se félicite de ce que nombre de gouvernements ont intégré les quatre domaines prioritaires de « Un monde digne des enfants » dans leurs stratégies de réduction de la pauvreté et de ce que des progrès ont été réalisés, notamment en ce qui concerne l'enseignement de base, la santé, l'eau et l'assainissement. Néanmoins, nous sommes préoccupés de voir que rares sont les stratégies de réduction de la pauvreté qui mettent suffisamment l'accent sur la protection de l'enfant.

L'Union européenne attache une grande importance à la Convention relative aux droits de l'enfant et à ses Protocoles facultatifs, qui fournissent un cadre normatif global à nos politiques de promotion et de protection des droits de l'enfant, notamment dans les situations de crise. L'Union européenne se félicite du fait que le Comité des droits de l'enfant ait produit des observations générales sur bon nombre de thèmes importants tels que la santé des adolescents et le VIH/sida, donnant ainsi aux États parties une orientation quant à l'application des dispositions de la Convention et de ses Protocoles facultatifs. Nous pensons que cela contribuera à élaborer et à appliquer des politiques axées sur l'enfant dans les domaines prioritaires soulignés dans le Plan d'action du document final. Nous nous félicitons du fait que les droits de l'enfant sont intégrés dans les travaux du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), de l'Organisation internationale du Travail et des autres instances pertinentes de l'ONU. L'Union européenne appelle toutes les entités du système des Nations Unies à continuer d'œuvrer en vue d'une riposte intégrée. Une coordination étroite des activités respectives reste vitale.

L'attachement de l'Union européenne à la cause des enfants se reflète dans ses politiques ainsi que dans ses efforts visant à forger des partenariats et à mobiliser les ressources en vue de promouvoir les

droits des enfants, grâce aux budgets de l'Union européenne et de ses États membres. Cette démarche est mise en évidence dans la contribution considérable faite à la formulation de directives de l'Union européenne dans les conflits armés par un large éventail d'organismes qui s'occupent des droits de l'enfant – y compris l'UNICEF, Save The Children et le Représentant spécial du Secrétaire général de l'ONU pour les enfants et les conflits armés – ainsi que dans la coopération en matière de formation aux droits de l'enfant, qui est menée par l'UNICEF et la Commission européenne.

À cet égard, les plans d'action nationaux pour les enfants formulés par les États parties sont importants pour mettre en place des mécanismes en vue de partenariats utiles, de l'affectation des ressources, de l'application, du suivi et de l'évaluation. L'Union européenne appelle donc les États parties qui ne l'ont pas encore fait à préparer ou à renforcer des plans d'action nationaux avec des objectifs et buts précis, mesurables et assortis de délais. Ce faisant, ils doivent coopérer avec les acteurs de la société civile, et notamment avec les organisations non gouvernementales qui travaillent pour les enfants, et avec les enfants eux-mêmes.

Il est important de faire participer les enfants car ils ont le droit d'être pris en compte dans les questions ayant trait à leurs propres vies. Ils ont le droit de jouer un rôle actif et d'exprimer leurs opinions au sein de la communauté et de la société, non seulement sur des plans d'action et programmes précis destinés aux enfants, mais aussi sur tous les programmes qui touchent leurs vies. Nous reconnaissons la nécessité de veiller à ce que tous les enfants et tous les jeunes soient impliqués sans discrimination fondée sur des handicaps, l'appartenance sexuelle, l'origine ethnique, le statut social ou tout autre raison, ainsi que celle de déployer des efforts particuliers en vue de veiller à ce que tous les enfants et tous les jeunes bénéficient des programmes de développement.

J'aimerais m'arrêter brièvement sur deux points prioritaires du Plan d'action énoncé dans le document final. L'un est de dispenser une éducation de qualité, l'autre de lutter contre le VIH/sida.

L'Union européenne est convaincue que l'éducation, en particulier celle des femmes et des petites filles, est décisive pour réduire la pauvreté, parvenir au développement durable et construire des

sociétés démocratiques et prospères. L'Union européenne confirme son adhésion aux objectifs de l'éducation pour tous ainsi qu'aux objectifs 2 et 3 du Millénaire, qui sont d'assurer l'éducation primaire pour tous et d'éliminer les disparités entre les sexes dans les enseignements primaire et secondaire, d'ici à 2005 si possible. Nous prions donc instamment tous les États de prendre les mesures qui s'imposent pour lever les obstacles empêchant le plein exercice droit à l'éducation, en particulier pour les filles.

Les plans des gouvernements en matière d'éducation devraient avoir pour priorité première de corriger les disparités entre les sexes en termes d'accès et de qualité de l'enseignement. Compte tenu de la nécessité d'accroître les fonds et d'améliorer la qualité de l'enseignement, l'Union européenne appuie l'Initiative de l'accélération de l'éducation pour tous, partenariat mondial en évolution qui réunit les pays en développement ainsi que les pays et les organismes donateurs. L'Union européenne insiste sur la nécessité de maintenir et de rétablir l'éducation pendant et après les conflits. Elle considère l'éducation comme une composante clef des politiques de crise et des programmes de reconstruction. L'Union européenne demande à tous les États d'accorder une attention particulière aux répercussions du VIH/sida sur les systèmes éducatifs ainsi qu'à la manière dont l'éducation peut contribuer à enrayer le VIH/sida et de prendre toutes les mesures voulues pour renforcer l'action engagée dans ce domaine. La réalisation de l'Objectif du Millénaire pour le développement relatif à l'éducation primaire pour tous exige de prendre en compte les besoins des enfants et des jeunes exclus du système éducatif : ceux qui souffrent d'un handicap, les orphelins et ceux que le VIH/sida a rendus vulnérables, et tous les autres groupes défavorisés.

Je voudrais également dire quelques mots sur la lutte contre le VIH/sida. Le VIH/sida a fait près de 14 millions d'orphelins dans le monde et ce chiffre sera pratiquement doublé pour atteindre 25 millions à la fin de la décennie. À cela s'ajoutent les millions d'autres enfants que la maladie a rendus vulnérables au fur et à mesure que le VIH/sida gagne du terrain tout en exacerbant les problèmes déjà existants, comme la pauvreté, les conflits armés et la discrimination sexuelle. Il anéantit les progrès difficilement obtenus après plusieurs décennies pour la survie des enfants. L'Union européenne engage tous les États à prendre immédiatement les mesures qui s'imposent, sous la

forme de stratégies ou de programmes, pour faire face aux besoins des millions d'enfants orphelins ou affectés par le VIH/sida et de ceux qui s'occupent d'eux.

Il est urgent et nécessaire de donner un grand coup d'accélérateur à l'assistance et d'encourager les partenariats entre la communauté internationale des donateurs et les gouvernements nationaux. Il faut rapidement acheminer les ressources nécessaires. L'Union européenne confirme sa détermination de combattre le VIH/sida, la tuberculose et le paludisme. Elle salue les activités du Fonds mondial de lutte contre le VIH/sida, la tuberculose et le paludisme et demande qu'une attention particulière soit accordée aux enfants contaminés et affectés par le VIH/sida dans les pays en développement. Elle constate que les personnes âgées prennent soin des enfants orphelins ou affectés par le VIH/sida et qu'il faut les prendre en considération dans les programmes d'élimination de la pauvreté. Il est tout aussi important de veiller à ce que les jeunes gens aient accès à des informations justes, à l'éducation et aux services pour promouvoir l'hygiène sexuelle et la santé en matière de procréation, et surtout pour prévenir leur infection au VIH.

Comme nous l'avons dit devant le Comité des droits de l'enfant, l'hygiène sexuelle, la santé en matière de procréation et les droits en la matière sont essentiels pour combattre le VIH/sida, la pauvreté ainsi que la mortalité maternelle et infantile. Trop souvent, on ferme les yeux sur les droits des jeunes à l'hygiène sexuelle et aux soins de santé en matière de procréation. Une fois encore, nous reconnaissons le travail considérable que l'UNICEF et le Fonds des Nations Unies pour la population accomplissent en réveillant les consciences et en permettant aux jeunes et aux adolescents d'avoir plus facilement accès à l'information et aux services.

Enfin, tout en prenant note de tout ce qui a été accompli jusqu'ici, nous devons continuer d'œuvrer de façon que la suite donnée à la session extraordinaire contribue véritablement à améliorer la vie des enfants. L'important n'est pas que nous dressions le bilan de nos progrès, année après année. L'important est qu'ils vivent et qu'ils aient un avenir.

M. Hackett (Barbade) (*parle en anglais*) : Au nom des États membres de la Communauté des Caraïbes (CARICOM), qui sont aussi Membres de l'ONU, j'ai l'honneur de faire la présente déclaration

sur le point 40 de l'ordre du jour, « Suite à donner aux textes issus de la session extraordinaire consacrée aux enfants », afin d'exposer la position des pays de la CARICOM sur cette question.

J'aimerais tout d'abord remercier le Secrétaire général de son rapport (A/59/274) sur la suite à donner aux textes issus de la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée aux enfants, qui s'est tenue en mai 2002. Le rapport expose dans le détail les progrès accomplis et les domaines dans lesquels il faut agir davantage pour tenir les engagements énoncés dans le document « Un monde digne des enfants ».

La survie future de l'humanité dépend en grande partie de la façon dont nous appliquons, aujourd'hui, les mesures visant à protéger et à élever nos enfants. À cet égard, la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée aux enfants en 2002 s'est avérée historique à plusieurs égards, et tout particulièrement parce que près de 190 pays ont adopté la Déclaration et le Plan d'action. Il convient également de noter que la communauté internationale a, dans sa très grande majorité, adhéré à la Convention sur les droits de l'enfant, en en faisant ainsi l'instrument le plus puissant de défense des droits des enfants.

Les pays de la CARICOM se sont particulièrement attachés à mettre en œuvre le Plan d'action afin d'atteindre les différents objectifs relatifs aux enfants et aux jeunes qui sont énoncés dans la Déclaration : promouvoir une existence plus saine, assurer une éducation de qualité, protéger les enfants contre la maltraitance et lutter contre le VIH/sida.

S'étant engagés à bâtir un monde digne des enfants, les gouvernements de la CARICOM ont, dès la fin de la session extraordinaire, entrepris d'élaborer une stratégie régionale. Ainsi, le Conseil des ministres de la CARICOM chargés du développement humain et social ont entériné un cadre d'action régional qui sert de base à la mise en œuvre de la stratégie. La CARICOM est très reconnaissante au Fonds des Nations Unies pour l'enfance de l'appui qu'il a prêté aux gouvernements nationaux, ainsi qu'au secrétariat régional de la CARICOM du travail accompli à cet effet.

En outre, la quasi-totalité des pays de la CARICOM sont en train de préparer des plans d'action nationaux en faveur des enfants, certains les ont même déjà finalisés. Cela prouve que les questions relatives aux enfants occupent une place prioritaire dans les

processus de planification nationale engagés dans notre région. Il convient surtout de noter que l'élaboration de ces plans d'action nationaux a été l'occasion de consultations approfondies, auxquelles ont participé les organismes gouvernementaux, mais aussi la société civile et les organisations internationales et régionales.

L'évolution des sociétés dans les Caraïbes a désormais atteint une phase où près des deux tiers de la population a moins de 30 ans. Ce phénomène présente à la fois des avantages et des inconvénients pour le développement national et régional. On comprend donc pourquoi la question à l'examen est si importante pour les pays de la CARICOM. Nous pensons, en effet, que les jeunes ont un rôle de premier plan à jouer dans l'édification et la préservation de sociétés démocratiques et stables. Voilà pourquoi il est désormais essentiel d'exploiter leurs atouts. Des investissements massifs ont été engagés dans la plupart des pays de la CARICOM pour que les enfants puissent prendre un bon départ dans la vie et qu'ainsi puissent être réalisés les objectifs du Plan d'action. Les efforts déployés dans la région continuent de s'appuyer sur les leçons du passé et sur les enseignements tirés des expériences d'autres pays.

Concernant le premier objectif, la promotion d'une existence plus saine, des programmes de vaccination sont mis en œuvre dans la quasi-totalité des pays de la CARICOM, contribuant ainsi à améliorer les taux de survie infantile. L'objectif relatif à la protection des enfants contre la maltraitance, l'exploitation et la violence s'avère plus difficile à atteindre, compte tenu de la persistance de ces trois problèmes. Les pays de la CARICOM ne s'en sont pas moins déterminés à améliorer les normes relatives à la protection de l'enfant.

Concernant l'objectif d'offrir une éducation de qualité, les États membres de la CARICOM considèrent l'éducation comme un investissement en ressources humaines et comme un moyen pour réussir le développement économique et social. Les pays de la région accordent une attention particulière à l'article 28 de la Convention sur les droits de l'enfant, qui traite explicitement de la responsabilité des États de veiller à ce que tous les enfants aient accès à l'éducation. Ainsi, on peut voir que, dans tous les pays de la région, les enseignements primaire et secondaire sont gratuits pour les garçons et les filles, et parfois même l'enseignement supérieur.

En ce qui concerne la lutte contre le VIH/sida, nous pensons comme le Secrétaire général que l'épidémie du VIH/sida est une catastrophe énorme et de plus en plus grave pour les enfants. Comme à l'échelle mondiale, un grand nombre d'enfants des Caraïbes âgés de moins de 15 ans ont contracté le virus du VIH ou sont atteints du sida. En outre, le fort taux de prévalence de cette maladie fait qu'un grand nombre d'enfants sont orphelins. Une autre caractéristique de cette épidémie dans la région est le fort taux de transmission du VIH/sida de la mère à l'enfant. Pour les pays de la CARICOM, le spectre de la destruction de l'une de nos ressources les plus précieuses, à savoir nos enfants et nos jeunes, par le VIH/sida est effrayant. Les gouvernements de la région, toutefois, y répondent en se concentrant sur les programmes de prévention et de soins. Tous les États membres ont désormais des programmes de lutte contre le sida et les gouvernements s'emploient à allouer des ressources financières supplémentaires à la lutte contre le VIH/sida.

Même si les pays de la CARICOM enregistrent des progrès notables dans leurs efforts pour atteindre les objectifs du Plan d'action, d'importantes difficultés subsistent néanmoins dans plusieurs domaines. Par exemple, beaucoup de nos pays continuent de ne disposer que d'une faible capacité statistique, en particulier pour ce qui est d'analyser les données désagrégées relatives aux domaines prioritaires du Plan d'action. À cet égard, les pays de la CARICOM se félicitent de l'initiative prise par l'UNICEF de procéder à une nouvelle série d'enquêtes en grappes à indicateurs multiples qui fourniront des données permettant d'évaluer les progrès réalisés s'agissant des Objectifs du Millénaire pour le développement liés à l'enfant et des objectifs contenus dans le document « Un monde digne des enfants ». Nous espérons sincèrement que l'UNICEF inclura les pays de la sous-région des Caraïbes dans ces enquêtes en grappes.

Un autre défi majeur est le problème posé par les jeunes, la criminalité et la violence dans nos sociétés. Il est évident que nous devons investir davantage encore dans la période de l'adolescence pour essayer de lutter contre les cas de plus en plus nombreux de violence et de sévices sexuels. À cet égard, les pays de la CARICOM vont chercher s'efforcer d'adopter un processus dans lequel les enfants et les jeunes participeraient davantage à toutes les étapes du suivi aux niveaux national et régional.

Un autre défi encore est le fait que le niveau actuel des ressources disponibles s'avère insuffisant et qu'il est nécessaire d'augmenter sensiblement les ressources pour financer les programmes. En fait, il est clair que les objectifs que nous nous sommes fixés à l'échelle mondiale exigent une aide financière supplémentaire et des approches nouvelles. Les États membres de la CARICOM prônent donc un réengagement en faveur de la mise en œuvre du Consensus de Monterrey, et en particulier des objectifs relatifs à la mobilisation des ressources et des investissements nationaux et internationaux destinés aux infrastructures sociales et économiques de base et aux programmes de santé, d'éducation et de sécurité sociale qui accordent une attention particulière aux enfants. Les pays en développement ont besoin de compter sur des mesures et un soutien concret pour traduire les objectifs du Plan d'action dans la réalité. Nous pensons que les enfants du monde ne sauraient attendre plus longtemps que des mesures soient prises.

Pour terminer, nous avons conscience que les obstacles à la réalisation des droits des enfants en ce XXI^e siècle sont énormes, mais heureusement, comme le Secrétaire général l'a signalé à juste titre dans son rapport,

« Les objectifs du Plan d'action "Un monde digne des enfants" bénéficient du vaste soutien apporté par les gouvernements et les organisations internationales aux Objectifs du Millénaire pour le développement. » (A/59/274, par. 94)

car nombre des Objectifs du Millénaire pour le développement traitent directement des droits de l'enfant. En fait, l'on peut même affirmer que, dans la mesure où les enfants représentent l'un des groupes les plus vulnérables de nos sociétés, le premier Objectif du Millénaire pour le développement, à savoir réduire la pauvreté de moitié d'ici à 2015, sera difficilement atteint si l'on ne parvient pas à remédier aux problèmes des enfants.

Conscients qu'il est essentiel de faire rapport sur la mise en œuvre de la Déclaration et du Plan d'action pour évaluer les progrès accomplis, les pays de la CARICOM restent déterminés à préparer des rapports nationaux et sous-régionaux, notamment en 2006, à temps pour la réunion plénière prévue en 2007 pour marquer la commémoration de la session extraordinaire. Comme je l'ai indiqué plus tôt, la CARICOM compte sur le soutien des organisations

internationales, et en particulier de l'UNICEF, pour aider les pays de la région à rassembler et à obtenir les informations vitales pour procéder aux examens approfondis prévus.

M. Zhang Yishan (Chine) (*parle en chinois*) : La délégation chinoise tient à remercier le Secrétaire général pour son deuxième rapport annuel soumis au titre du point 40 de l'ordre du jour et contenu dans le document A/59/274. Le rapport rend compte de manière très complète des progrès accomplis l'année dernière au niveau national dans la suite à donner aux textes issus de la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée aux enfants. Il identifie les difficultés et problèmes rencontrés et formule des recommandations.

La délégation chinoise note également que sur les 190 pays ayant pris part à la rédaction du Plan d'action et du document intitulé « Un monde digne des enfants », 170 ont soit déjà pris ou entendent prendre des mesures. Ce début est de très bon augure.

Le Gouvernement chinois a toujours accordé une grande importance à l'épanouissement des enfants. Dans les années 90, il a formulé et mis en œuvre un programme national décennal d'action pour le développement des enfants. En mai 2001, le Gouvernement chinois promulgué un nouveau programme d'action national pour le développement des enfants pour la période 2001 à 2010, énumérant des objectifs de développement dans quatre domaines, à savoir la santé, l'éducation, la protection juridique et l'environnement. Ces objectifs sont conformes aux objectifs mondiaux pour le développement des enfants, tels que spécifiés à la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée aux enfants, et prennent pleinement en considération la situation actuelle en matière de développement des enfants chinois ainsi que leurs besoins.

La mise en œuvre du programme d'action national est d'ores et déjà une composante importante de la suite donnée à la session extraordinaire de l'Assemblée générale. Les gouvernements régionaux et locaux de la Chine ont élaboré une série de politiques et de programmes de mise en œuvre pour atteindre les objectifs fixés par la session extraordinaire et fournir les ressources humaines et financières nécessaires pour faire avancer encore le processus.

Depuis sa création en 1990 comme centre de liaison des activités consacrées au développement des

enfants, le Comité de travail national pour les enfants, qui opère sous les auspices du Conseil d'État chinois et est composé des représentants de 32 départements gouvernementaux et groupes sociaux, a déployé d'importants efforts pour promouvoir l'application des lois sur la protection des mineurs, sur l'éducation obligatoire, sur la protection des droits et des intérêts des femmes, sur les soins de santé maternelle et infantile, ainsi que d'autres textes sur la protection des droits et des intérêts des femmes et des enfants, afin de faire progresser la mise en œuvre des programmes d'action nationaux sur l'épanouissement des femmes et des enfants, tout en renforçant le rôle phare du Gouvernement à tous les niveaux et dans tous les départements dont le travail a trait aux femmes et enfants, et en encourageant également les échanges internationaux et la coopération à cet égard.

La plus grande organisation non gouvernementale chinoise, la Fédération des femmes de, continue de se concentrer sur les questions liées aux enfants, comme celles relatives à leurs droits, à leur protection, à leur éducation, à leur santé, à leur participation et leur développement. Depuis la session extraordinaire consacrée aux enfants, la Fédération des femmes de Chine a intégré la question de l'éducation éthique et morale des enfants à ses travaux d'ensemble et donne des orientations en matière d'éducation familiale. Elle accorde une grande attention aux enfants appartenant aux groupes vulnérables et s'efforce sincèrement de protéger les droits et les intérêts légitimes des enfants. Elle donne la priorité aux petites filles et à leur épanouissement afin de jeter les fondations solides de leur développement futur. Elle a également mobilisé d'importantes ressources sociales pour fournir une aide aux enfants dans le besoin.

Nous avons bien commencé notre mise en œuvre du programme d'action national en faveur du développement des enfants qui est la suite à donner aux textes issus de la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée aux enfants, mais nous continuons à nous heurter à un large éventail de problèmes et de défis relatifs au développement des enfants en Chine en raison de nombreux obstacles, notamment le niveau de développement économique et social. Dans les régions pauvres, par exemple, le développement des enfants continue d'être à la traîne, les droits et les intérêts des associations d'enfants ne sont pas pleinement garantis et la délinquance est en hausse.

Au vu de ces problèmes, le Gouvernement chinois prend des mesures actives et efficaces pour y remédier, tout en développant son économie avec énergie afin d'éliminer la pauvreté et de poser les fondations solides nécessaires à l'exercice des droits de l'enfant. Nous sommes également en train de formuler une série de politiques d'intervention, notamment des projets en voie de réalisation visant à assurer l'enseignement obligatoire dans les régions pauvres, à fournir une aide financière aux élèves nécessiteux, à donner des chances égales de scolarité aux enfants migrants et à fournir une assistance juridique aux mineurs.

Depuis la session extraordinaire consacrée aux enfants, qui s'est tenue il y a plus de deux ans, des progrès encourageants ont été réalisés dans les activités de suivi menées à l'échelle mondiale. Nous ne devons cependant pas oublier les deux grands obstacles qui entravent, partout dans le monde, le développement de l'enfant : la pauvreté et la rareté des ressources. Non seulement la pauvreté prive les enfants de ce dont ils ont besoin, mais elle rend également difficile la préservation des acquis. Les menaces croissantes posées au bien-être des enfants, telles que le VIH/sida, les conflits et l'instabilité, trouvent toutes leur origine dans la pauvreté. En outre, l'insuffisance des ressources – en particulier la rareté des ressources dont disposent les pays en développement pour le développement social – limite le développement de l'enfant.

Nous espérons que la communauté internationale poursuivra son action en faveur du développement de l'enfant. Dans ce contexte, nous appelons les pays développés à augmenter leur aide publique au développement, à augmenter la part de cette aide consacrée aux enfants et à assumer une plus grande responsabilité à l'égard du développement de l'enfant dans les pays en développement. Parallèlement, nous espérons que l'UNICEF jouera au sein du système des Nations Unies un rôle accru de coordination dans le domaine du développement de l'enfant.

La Chine continuera, comme toujours, de participer activement à la coopération internationale en faveur du développement de l'enfant en vue de promouvoir sa survie, sa protection, son épanouissement et sa participation et de lui préparer un avenir meilleur.

M^{me} Mogaka (Kenya) (*parle en anglais*) : Ma délégation a l'honneur de participer au débat sur cette importante question, à savoir la suite à donner aux textes issus de la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée aux enfants. Nous souhaitons saisir cette occasion pour remercier le Secrétaire général, M. Kofi Annan, de son rapport sur l'état de la Convention relative aux droits de l'enfant (A/59/190).

Ma délégation se félicite de l'adoption en avril par la Commission des droits de l'homme de sa résolution 2004/48 relative aux droits de l'enfant. Cette résolution est arrivée à point nommé car elle aborde les sujets généraux que sont l'application de la Convention et d'autres instruments – la protection et la promotion des droits de l'enfant; la non discrimination; la protection et la promotion des droits des enfants vivant dans des situations particulièrement difficiles; la prévention et l'élimination de la vente d'enfants, de la prostitution des enfants et de la pornographie impliquant des enfants; et la réadaptation. Ma délégation reconnaît les efforts déployés par la Directrice générale de l'UNICEF, M^{me} Carol Bellamy, en faveur du bien-être des enfants du monde entier.

Le Kenya a signé et ratifié la Convention et les protocoles facultatifs s'y rapportant concernant l'implication des enfants dans les conflits armés. Le Kenya a signé également le Protocole facultatif concernant la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants.

En mars 2002, le Gouvernement kenyan a promulgué une Loi globale en faveur des enfants. Ce faisant, le Gouvernement a procédé à la mise en place de garanties pour que les enfants puissent exercer les droits promus par le Comité des droits de l'enfant. En effet, le Gouvernement a lancé un programme général pour faire appliquer cette Loi. Un tribunal pour enfants a été mis en place pour promouvoir le bien-être de la famille, gardienne des droits de l'enfant. Ceci est conforme à la recommandation du Comité tendant à ce que les États Membres mettent leur législation, leurs politiques, leurs programmes et leurs systèmes de justice pour mineurs au diapason des exigences du Comité et des règles des autres instruments juridiques pertinents.

Dans le secteur de l'éducation, le Gouvernement a institué, en janvier 2003, un enseignement primaire obligatoire et gratuit, ce qui a fait augmenter de plus

d'un million d'enfants les inscriptions dans les écoles primaires. Cela pèse lourdement sur nos installations scolaires, et nous remercions donc vivement nos partenaires du développement qui continuent à aider le Gouvernement dans cette noble cause. En outre, un programme national de santé de la procréation a été mis en place pour veiller à ce que, dès leur conception, nos enfants bénéficient des meilleurs soins. Outre sa stratégie de santé de la procréation des adolescents, sa politique sexospécifique et sa politique vis-à-vis de la jeunesse, le Gouvernement a mis en place des programmes qui veillent à ce que les besoins des enfants soient satisfaits à tous les niveaux de développement.

Comme l'Assemblée le sait bien, la pandémie de VIH/sida continue de faire des ravages sur le continent africain. Les effets du VIH/sida sur la vie de la famille sont dévastateurs. Des orphelins se retrouvent privés de l'amour et de la sécurité procurés par les parents. Ils sont également souvent malades aussi et sont contraints d'abandonner l'école. Pour s'attaquer à ces problèmes, le Gouvernement kényan est résolu à mettre en œuvre des politiques dont l'objectif est d'améliorer le bien-être général des enfants. Ces politiques consistent, notamment, à mettre sur pied et à renforcer les capacités gouvernementales, familiales et communautaires pour fournir un environnement palliatif aux orphelins et aux personnes touchées par le VIH/sida; à garantir l'accès à l'école, à un logement et à des soins de santé; et à protéger les orphelins et les enfants vulnérables contre toutes formes de sévices, la violence, l'exploitation, la discrimination et la spoliation de l'héritage.

En outre, une politique nationale en faveur des orphelins sera parachevée d'ici la fin de l'année. Cette politique veillera à ce que les orphelins ne fassent pas l'objet d'une discrimination et qu'ils jouissent de tous les droits de l'homme. Le Gouvernement continuera de renforcer le respect des droits de l'enfant et d'améliorer leur bien-être, mais le fait que le fardeau de la dette extérieure ne cesse de croître alors que l'aide publique au développement est en baisse, risque de réduire la capacité du Kenya à investir davantage dans la prestation de services sociaux de base pour ses enfants.

Jadis, un sage avait dit que la naissance d'un enfant est la façon qu'a Dieu de montrer qu'Il n'a pas abandonné le monde. Pourtant, lorsque l'on regarde la situation dans laquelle se trouvent un grand nombre

d'enfants dans le monde – en particulier ceux qui vivent dans des zones de conflits armés – la violence et les sévices que subissent ces victimes innocentes sont décourageants. C'est pourquoi ma délégation tient à remercier le Secrétaire général d'avoir créé le Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général pour les enfants et les conflits armés chargé de traiter des questions critiques relatives aux enfants touchés par les conflits armés. Nous nous félicitons de l'excellent travail accompli au fil des ans par le Représentant spécial, M. Olara Otunnu, et par son Bureau. Nous tenons également à remercier M. Otunnu pour le rapport qu'il a établi sur cette question et pour l'exposé instructif qu'il a fait il y a deux jours sur le rôle de son Bureau.

Nous notons avec satisfaction que, grâce aux travaux du Bureau, cette question jouit d'une plus grande visibilité et d'activités accrues de plaidoyer, et qu'un corpus exhaustif de normes a été mis en place pour protéger les enfants dans les conflits armés. En outre, la question de la protection des enfants a été incluse dans plusieurs accords de paix. Malgré tout cela, de nombreuses parties à des conflits continuent de faire fi de ces normes, souvent en toute impunité. Ma délégation se félicite de l'intégration actuelle de cette question dans l'activité de l'ONU et de ses institutions, et nous sommes d'accord avec l'appel lancé par le Représentant spécial quant à la nécessité d'instaurer un climat politique et social dans lequel les sévices infligés aux enfants seront inacceptables.

Nous sommes favorables au déploiement de conseillers à la protection de l'enfance dans les missions de maintien de la paix et à la formation du personnel de maintien de la paix à la protection des enfants et aux droits de l'enfant. Étant l'un des principaux pays fournisseurs de contingents et un pays ayant accueilli des dizaines de jeunes victimes des conflits armés, le Kenya appuie les initiatives visant à former, avant leur déploiement, les Casques bleus servant dans des opérations de paix régionales et des Nations Unies.

Ma délégation est d'avis que le renforcement des initiatives sous-régionales visant à mettre un terme aux pratiques nuisant aux enfants, y compris l'exploitation illicite des ressources naturelles et la prolifération des petites armes ainsi que le recrutement transfrontières d'enfants et leur utilisation dans les conflits armés, doit être de la plus haute importance pour toutes les parties concernées.

Enfin, nous nous félicitons de l'accent mis sur l'appui aux institutions locales et aux réseaux régionaux à travers lesquels les normes et valeurs nationales pour la protection des femmes et des enfants seront mises en application, de concert avec les normes de droit internationales, pour assurer une maîtrise locale et une durabilité à long terme. Nous continuerons d'appuyer l'Organisation des Nations Unies dans son action en vue de mettre fin à l'impunité dans laquelle les crimes sont commis contre des enfants dans des conflits armés. À cet égard, tous les responsables de crimes contre des enfants doivent être traduits en justice.

M. Mabhongo (Afrique du Sud) (*parle en anglais*) : C'est pour nous un honneur de prononcer cette déclaration au titre du point 40 de l'ordre du jour. L'Afrique du Sud aimerait s'associer à la déclaration prononcée par la Namibie à la Troisième Commission, au titre du point 103 de l'ordre du jour, au nom du Groupe de la Communauté de développement de l'Afrique australe (CDA).

Ma délégation se félicite du rapport complet présenté par le Secrétaire général sur la suite à donner aux textes issus de la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée aux enfants, qui a eu lieu en 2002. Le rapport fait état des progrès accomplis dans la concrétisation des engagements pris dans le document final de la session extraordinaire, intitulé « Un monde digne des enfants », ce qui a permis de cerner les problèmes et les limites, et fait de précieuses recommandations sur les mesures qu'il convient de prendre pour aller de l'avant.

La Position africaine commune de l'Union africaine, intitulée « L'Afrique pour les enfants », a été présentée à la session extraordinaire consacrée aux enfants. Comme plus de la moitié de la population africaine est composée d'enfants et de jeunes, nous avons déclaré, dans notre Position commune, que l'avenir de notre continent repose sur le bien-être de nos enfants et de nos jeunes. Les perspectives d'une transformation socioéconomique de l'Afrique dépendent de notre investissement dans les jeunes. Investir aujourd'hui dans les enfants, c'est assurer la paix, la stabilité, la démocratie et le développement durable demain. Dans ce contexte, ce n'est qu'en fournissant aux jeunes Africains des soins de santé et une éducation et en leur permettant de croire en un avenir prospère que nous réaliserons nos objectifs de développement social et économique.

Tous les États Membres de l'ONU ont ainsi adopté la Déclaration et le Plan d'action intitulés « Un monde digne des enfants » à la session extraordinaire historique. Nous sommes déterminés à réaliser des objectifs assortis de délais en faveur des enfants et des jeunes, en mettant l'accent sur la promotion d'une vie saine, un enseignement de qualité, la protection des enfants contre la maltraitance, l'exploitation et la violence, et la lutte contre le VIH/sida. Les quatre objectifs principaux du document intitulé « Un monde digne des enfants » renforcent la Déclaration du Millénaire et les Objectifs du Millénaire pour le développement, dont sept concernent directement les enfants. Par conséquent, le point de l'ordre du jour relatif à « Un monde digne des enfants » est étroitement lié à l'action internationale en vue de garantir un développement socioéconomique durable et de mobiliser les ressources supplémentaires si nécessaires à la santé, l'éducation et la protection des enfants, en vue de contribuer à l'élimination générale de la pauvreté et au progrès socioéconomique général.

Bien que des progrès aient été accomplis sur le continent en vue d'intégrer les objectifs de la session extraordinaire dans les stratégies nationales de réduction de la pauvreté et les plans d'action nationaux en faveur des enfants, il reste encore beaucoup à faire. D'après un document d'orientation et de sensibilisation publié cette année et intitulé « Le NEPAD et les jeunes », l'Afrique ne représente que 12 % de la population mondiale, et pourtant elle représente 43 % de la mortalité infantile mondiale, 50 % de la mortalité mondiale liée à la maternité, 70 % de la mortalité parmi les personnes atteintes du VIH/sida et un taux affolant de 90 % des orphelins du VIH/sida dans le monde. En outre, les enfants africains sont pris dans les conflits et sont victimes de la violence, de la traite et de l'exploitation sexuelle et commerciale.

Le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) est considéré comme un important véhicule qui permettra de tenir nos engagements internationaux vis-à-vis des enfants et de garantir la durabilité de leurs droits. Le NEPAD préconise une volonté politique courageuse et l'établissement de partenariats entre les gouvernements africains et leurs citoyens et entre l'Afrique et la communauté internationale. Les droits et le bien-être des enfants et la participation des jeunes doivent être au cœur de ces partenariats et de cette volonté politique

si nous voulons honorer les engagements que nous avons déjà pris.

Nos structures régionales et sous-régionales – l'Union africaine et la Communauté de développement de l'Afrique australe – contribuent grandement à maintenir l'appui politique nécessaire à la réalisation des objectifs fixés à la session extraordinaire et à surveiller les progrès réalisés au niveau des pays membres. Par exemple, l'Union africaine et l'UNICEF collaborent en vue de la création d'une base de données sur les indicateurs relatifs aux enfants en Afrique et un premier rapport de suivi sur la situation des enfants en Afrique; a été élaboré. Ma délégation appuie la recommandation d'utiliser de tels mécanismes pour faciliter l'échange entre pays de données d'expérience et de bonnes pratiques pour ce qui est des programmes concernant les enfants.

Le Programme d'action national pour les enfants de l'Afrique du Sud a été conçu au lendemain de la ratification de la Convention relative aux droits de l'enfant en 1995. Il a permis de démarginaliser réellement les problèmes qui affectent la vie de nos enfants. Il engage toutes les structures de gouvernement à déployer des efforts en la matière et veille à ce que les droits des enfants restent au rang des préoccupations du législatif, de l'exécutif et du judiciaire. Le Programme d'action national est coordonné par le Bureau des droits de l'enfant au sein de la présidence. Cet organe de coordination et de surveillance travaille en partenariat avec les ministères et des organes internationaux tels que l'UNICEF, ainsi qu'avec la société civile.

Ces dernières années, d'importants progrès ont été enregistrés dans la conception et le renforcement du système d'assistance sociale – le principal instrument, en Afrique du Sud, pour réduire directement la pauvreté. En avril 2004, mon gouvernement avait dépassé son objectif de 3 millions d'enfants enregistrés pour obtenir une allocation. L'Afrique du Sud a fait des progrès en matière de sécurité sociale, en faisant passer à 14 ans l'âge maximum pour bénéficier de l'allocation, et ce pour les trois années à venir, afin de progressivement réaliser les droits socioéconomiques des enfants consacrés dans notre Constitution et de leur accorder la priorité.

L'égalité des chances et d'accès à un enseignement de qualité est essentielle pour tous les enfants en Afrique du Sud. À cet égard, la loi sud-

africaine sur les écoles préconise un système éducatif libre d'accès, de qualité et démocratique. Elle veille à ce que tous les étudiants aient accès à un enseignement de qualité sans discrimination et rend la scolarisation obligatoire pour les enfants âgés de 7 et 15 ans. La disposition prévoyant que la direction démocratique des écoles est assurée par des organes dirigeants est appliquée dans les écoles publiques dans tout le pays. Les règles de financement de l'enseignement définies dans la loi accordent la priorité à la réduction de la pauvreté en allouant des crédits à l'enseignement public.

Enfin, nous demeurons déterminés à poursuivre les priorités définies dans le document intitulé « Un monde digne des enfants »; et nous avons organisé nos programmes de sorte qu'ils correspondent aux aspirations de tous nos enfants. L'une des principales priorités de l'Afrique du Sud est la prestation de services destinés aux enfants. On a fait beaucoup de progrès dans ce domaine, mais il reste encore beaucoup à faire. Pour que des services soient fournis, il faut que des programmes et des politiques soient mis en œuvre. Le Programme d'action national de l'Afrique du Sud est tout indiqué pour assurer cette mise en œuvre. Le Gouvernement sud-africain accélérera la prestation de services destinés aux enfants. Nous renforcerons notre détermination à faire davantage pour nos enfants.

Ma délégation souhaite donc saisir cette occasion pour prendre le plein engagement de créer un monde digne de nos enfants.

M^{me} Hull (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*): Les États-Unis sont honorés de prendre la parole au sujet de la suite à donner aux textes issus de la session extraordinaire organisée par l'Organisation des Nations Unies et consacrée aux enfants. Comme nous l'avons observé à l'époque, la session extraordinaire de 2002 consacrée aux enfants renfermait de grands espoirs pour les enfants aux quatre coins du monde. À cette session, il a été unanimement admis que, pour des raisons à la fois éthiques et pratiques, nous devons accorder la priorité aux enfants. Nous saluons l'excellente direction assurée par l'UNICEF sur les questions relatives aux enfants et ses efforts courageux en vue de concrétiser sa vocation qui est d'aider les enfants à subvenir à leurs besoins fondamentaux et à leur donner plus de chances de réaliser leur plein potentiel. Telle est, en effet, la mission que nous devons tous adopter et appliquer en tant que représentants de nos pays.

Les États-Unis réaffirment aujourd'hui leur engagement à œuvrer en faveur du bien-être des enfants partout dans le monde. En cela, à l'occasion du dixième anniversaire de l'Année de la famille, nous rappelons aux délégations qu'un environnement familial stable et aimable est le meilleur investissement possible pour les enfants. Comme l'a dit la Directrice générale de l'UNICEF Carol Bellamy, la famille est la première ligne de protection pour l'enfant.

Le monde d'aujourd'hui connaît tant des possibilités, que des problèmes, politiques, économiques et de sécurité que les enfants du XXI^e siècle devront affronter. Comment pouvons-nous aider à faire en sorte que nos enfants soient prêts?

Nous voyons trois voies qui, liées entre elles et mises en œuvre simultanément, donneront à nos enfants les ressources et les capacités pour réussir. Il s'agit de donner l'exemple chez soi, de travailler avec l'Organisation des Nations Unies et d'appuyer les autres efforts internationaux.

En ce qui concerne le fait de donner l'exemple chez soi, si nous, la communauté internationale, aspirons à donner une meilleure vie à nos enfants, nous devons chacun soutenir nos propres familles et nos communautés chez nous. La protection des enfants et le renforcement des familles est une préoccupation fondamentale des États-Unis. Comme l'a dit le Président Bush, « Assurer la sécurité et le bien-être de nos enfants est une priorité commune de tous les Américains et des autorités au niveau fédéral, au niveau des États et au niveau local ».

Aux États-Unis, nous avons renforcé les mécanismes de surveillance des sites Internet destinés aux enfants. Nous avons renforcé les lois contre la pornographie mettant en scène des enfants. Nous avons donné aux forces de l'ordre de nouveaux outils pour prévenir les crimes violents contre les enfants, enquêter sur des crimes et poursuivre leurs auteurs. Nous avons également accru au niveau fédéral les peines pour les crimes visant les enfants. Nous élargissons et coordonnons au niveau national un système d'alerte qui avertit le public à propos d'enlèvements d'enfants et notre Président a signé la loi sur la promotion des familles sûres et stables pour aider les états à promouvoir l'adoption des enfants placés dans des familles d'accueil et à fournir un soutien d'après-adoption aux familles.

La deuxième voie concerne le fait de travailler avec l'ONU. La diarrhée tue à elle seule l'équivalent d'un avion gros porteur rempli d'enfants toutes les quatre heures. L'eau contaminée, les conditions de vie non salubres, la pénurie d'eau et le manque d'hygiène tuent 2 millions d'enfants tous les ans. Deux millions d'autres enfants meurent par manque d'accès aux vaccins. Et si des progrès spectaculaires ont été réalisés dans la réduction de la mortalité infantile, celle-ci emporte encore près de 10 millions d'enfants chaque année – dont près de 4 millions meurent dans les premiers 28 jours de vie.

Face à cette tragédie qui se poursuit, l'Agency for International Development des États-Unis s'est associée à l'UNICEF, l'Organisation mondiale de la santé, la Banque mondiale, l'Agence canadienne de développement international, et à d'autres partenaires multilatéraux et bilatéraux, des pays en développement, des organisations non gouvernementales et la Fondation Gates pour former une nouvelle alliance mondiale appelée le Partenariat pour la survie de l'enfant. Ensemble, nous voulons, par une attention et une action mondiales, améliorer la santé des enfants et empêcher que ceux-ci ne meurent à cause de facteurs évitables. Nous félicitons Mme Shahida Azfar, Directrice par intérim du Partenariat, de son action à la tête de ce projet.

En ce qui concerne la troisième voie, l'appui aux autres efforts internationaux, les partenariats mondiaux sont essentiels pour remporter la lutte contre l'esclavage moderne qu'est la traite d'êtres humains. La coopération internationale a aidé à ce que des poursuites soient lancées à l'encontre de près de 8 000 trafiquants d'êtres humains, aboutissant à plus de 2 800 condamnations l'année dernière. Depuis 2001, le Gouvernement des États-Unis a consacré plus de 295 millions de dollars en appui aux programmes de lutte contre la traite d'êtres humains dans 120 pays. Nous avons lancé l'« Operation Predator », qui vise à protéger les enfants des pédophiles, des trafiquants d'êtres humains, des amateurs de tourisme sexuel international et des pornographes sur Internet. Nous avons obtenu un engagement de l'industrie du voyage et du tourisme sur la mise en place d'un code de conduite visant à prévenir l'exploitation sexuelle des enfants dans les voyages et le tourisme.

Huit mille personnes, dont des milliers d'enfants, vont mourir aujourd'hui du VIH/sida, et bien davantage seront infectées. Le Président Bush est aux

avant-postes de la campagne internationale pour lutter contre cette pandémie, par l'entremise du Plan d'urgence pour la lutte contre le VIH/sida, qui va fournir 15 milliards de dollars sur cinq ans dans le cadre d'une action multiforme. Non seulement le Plan d'urgence est-il axé sur 15 pays ciblés en Afrique, dans les Caraïbes et en Asie du Sud-Est, mais notre gouvernement a également conclu des accords bilatéraux avec 100 autres pays.

L'un des piliers du Plan d'urgence est d'apporter des soins à 10 millions d'orphelins du sida et de personnes qui vivent avec le VIH/sida. Dans les 18 premiers mois de l'Initiative pour prévenir la transmission de la mère à l'enfant, 378 000 femmes ont reçu des soins et l'on estime que 4 800 enfants, qui sans cette intervention auraient été contaminés, sont nés séronégatifs.

De plus, les États-Unis sont le partisan le plus énergique du Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme, qu'ils ont aidé à créer. Nous restons le plus grand donateur de ce fonds.

Avec le Compte du défi du millénaire les États-Unis ont lancé l'approche la plus novatrice des 50 dernières années dans le domaine des affaires étrangères. Nous investissons dans les pays qui se sont engagés à gouverner de façon juste, à investir dans leur population et à encourager la liberté économique. Pour la première année de ce programme, notre Congrès a alloué des fonds d'un montant de 1 milliard de dollars. Nous avons choisi 16 pays qui remplissent les conditions pour recevoir cette aide et prennent des mesures pour assurer un avenir meilleur à leurs enfants. Afin de protéger et améliorer véritablement les vies de nos enfants, nous devons tous nous engager dans des partenariats internationaux constructifs, tout en assumant des responsabilités concrètes chez nous.

Nous remercions à nouveau l'UNICEF, à qui nous témoignons notre reconnaissance, d'aider à coordonner l'action en faveur de cette cause – et d'apporter un soutien aux parents, aux familles et aux communautés dans le monde, qui s'efforcent de donner à leurs enfants la santé, le bonheur et des possibilités de se réaliser. Comme l'a dit notre Secrétaire d'État Colin Powell :

« Aucun élément de notre société n'est plus vulnérable que nos enfants, et aucun groupe de personnes n'aura une incidence plus directe sur

notre avenir. Ils sont notre avenir. Le nouveau siècle sera le leur, pas le nôtre. »

M. Tan Kee Kwong (Malaisie) (*parle en anglais*) : Au nom de la délégation malaisienne, je tiens à remercier le Secrétaire général de son rapport, qui contient la deuxième mise à jour des progrès réalisés dans la suite donnée à la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée aux enfants (A/59/274). Nous sommes heureux d'avoir parmi nous M. Kul Gautam, le Directeur général adjoint de l'UNICEF, qui a présenté le rapport à la Troisième Commission, le 18 octobre, et a souligné que les gouvernements prennent des mesures importantes pour parvenir aux objectifs visant à créer « un monde digne des enfants », comme cela a été envisagé dans la Déclaration et le Plan d'action adoptés à la session extraordinaire en mai 2002.

Il semble que des progrès rapides ont été obtenus dans certains domaines, alors que des échecs ont été enregistrés dans d'autres. Nous notons l'évaluation du Secrétaire général selon laquelle, même si de nombreux pays ont en 2003 pris des mesures concrètes pour traduire les engagements souscrits en 2002 en plans d'action et en politiques nationales, les progrès ont dans l'ensemble été inégaux.

La situation semble plus encourageante aujourd'hui. Nous notons en particulier que près des deux tiers des pays de l'Afrique subsaharienne ont choisi d'intégrer les objectifs de la session extraordinaire à leurs stratégies de réduction de la pauvreté, et qu'environ 18 pays ont adopté ou prévoient d'adopter un plan d'action national ou une politique spécifique sur la question des enfants.

Ma délégation demeure sensible au fait qu'environ 30 000 enfants meurent chaque jour pour des raisons qui peuvent être évitées. Alors qu'il y a un effort visible et authentique pour renforcer les partenariats au sein de la communauté internationale afin d'améliorer les taux de survie des enfants et de promouvoir une vie saine, il faut à l'évidence faire davantage pour atteindre les buts fixés dans les Objectifs du Millénaire pour le développement dans les domaines tels que la réduction de la mortalité infantile et post-infantile, l'augmentation de la vaccination systématique et de l'approvisionnement en vitamines des enfants, l'amélioration de la santé maternelle, la réduction des maladies évitables et un accès élargi à l'eau potable. De même, de plus grands efforts sont

exigés pour promouvoir les autres objectifs fixés à la session extraordinaire, à savoir l'accès à une éducation de qualité, la protection contre les abus, l'exploitation et la violence, et la lutte contre le VIH/sida.

La Malaisie est heureuse de participer à certains de ces efforts aux niveaux régional et multilatéral. Au niveau national, beaucoup de nos efforts ont été effectués dans le contexte du deuxième plan d'action national pour les enfants, qui couvre la période de 2001 à 2020. Ce plan d'action a été formulé conformément à la stratégie de la Vision 2020 de la Malaisie, aux dispositions de la Convention relative aux droits de l'enfant, de même qu'au document auquel a abouti la session extraordinaire sur les enfants.

Alors que les objectifs d'« un monde digne des enfants » (A/S-27/19/Rev.1) plaçaient l'accent en particulier sur quatre secteurs, les ministres de l'Asie orientale et du Pacifique, à l'occasion de la sixième Consultation ministérielle sur la construction de l'avenir des enfants, qui s'est tenue en mai 2003, ont reconnu dans l'éducation un impératif prioritaire pour la région. En outre, les ministres ont défini comme priorités régionales quatre domaines : l'action contre la traite des enfants à des fins d'exploitation sexuelle, la lutte contre le VIH/sida, l'amélioration de la nutrition, et la réduction de la mortalité maternelle et néonatale. La Malaisie estime que ce sont là des domaines importants qui peuvent également mériter considération dans d'autres régions.

Ma délégation félicite les institutions de développement compétentes des Nations Unies pour l'appui inestimable et la détermination dont elles ont fait preuve dans l'intensification de leurs activités pour soutenir et aider les États Membres à mettre en application les politiques, plans et programmes, ainsi que proposé dans le Plan d'action de la session extraordinaire. Nous invitons les institutions compétentes des Nations Unies à continuer leurs efforts pour aider les pays en développement à établir et à renforcer leur capacité et institutions nationales pour la promotion et la protection des droits de l'enfant. Elles pourraient également étudier la possibilité de travailler en collaboration avec les organisations régionales, le cas échéant, pour aider les États Membres à réaliser les objectifs fixés lors de la session extraordinaire.

La Malaisie a constamment pris la décision consciente de placer l'éducation au centre de l'ordre du

jour national. Cette détermination est soulignée par le fait que 20,6 % de la totalité des budgets alloués au développement dans le cadre du huitième Plan malaisien, couvrant la période de 2001 à 2005, sont consacrés à l'éducation. Dans le budget présenté récemment par le Gouvernement au Parlement, la plus grande part est consacrée au secteur de l'éducation, ce qui représente près d'un quart du budget fonctionnel total.

La politique nationale d'éducation est conçue pour fournir une éducation de base pendant un minimum de neuf ans. L'accès aux possibilités d'éducation met sur un pied d'égalité les filles et les garçons, avec un taux d'inscription presque égal puisqu'il est de 50,4 % pour les garçons et de 49,6 % pour les filles – sauf dans l'enseignement supérieur où le taux d'inscription féminin est supérieur. Des installations éducatives ont été mises en place pour les handicapés dans toutes les écoles du pays. Grâce à ces programmes, le Gouvernement a rendu aujourd'hui l'éducation primaire obligatoire pour tous.

Avec un taux de 98 % d'inscriptions à l'école primaire, le gouvernement est maintenant passé à l'étape suivante en s'engageant à fournir une éducation de qualité pour garantir aux enfants la possibilité d'avoir accès au meilleur système d'études afin de leur permettre de faire face au progrès rapide de l'ère informatique. Les efforts entrepris à cet égard portent sur la modernisation des écoles, la garantie de doter les enseignants d'une bonne formation et l'équipement de toutes les écoles en laboratoires informatiques et en équipement technologique d'information et de communication.

Une somme de 5,5 milliards de ringitt a été accordée dans le cadre du huitième Plan malaisien pour développer davantage le secteur de la santé. La Malaisie a renforcé le secteur de la santé et modernise en permanence ses installations et ses programmes médicaux. Ceci a entraîné, entre autres choses, une baisse régulière des mortalités maternelle et néonatale, qui sont respectivement de 0,2 et 5 % aujourd'hui. Pour que chaque enfant puisse jouir d'une santé optimale, des dispensaires ont été créés dans tout le pays. Ces centres de santé offrent des vaccinations, une évaluation du développement, et d'autres soins médicaux pour les enfants.

La Malaisie est attachée au concept de rééducation complète des enfants handicapés depuis

que celui-ci a été mis en relief pour la première fois en 1979, à l'occasion de la conférence asiatique pour les handicapés. Le concept de rééducation complète implique une approche multidisciplinaire. Le Département de l'aide sociale, par l'entremise des services institutionnels et avec la contribution technique du Ministère de la santé, offre des services de rééducation aux enfants handicapés.. Le département a également établi des partenariats avisés avec des organisations non gouvernementales en les soutenant financièrement dans l'administration et la gestion des centres institutionnels qu'elles ont en charge.

Dans le contexte de la protection de l'enfant contre la maltraitance, l'exploitation et la violence, la Malaisie a voté la loi pour l'enfance 2001, conforme aux dispositions de la Convention relative aux droits de l'enfant. La loi prévoit des dispositions pour les soins et la protection des enfants. Un Tribunal pour enfants a été créé, qui permet à l'enfant concerné de participer aux discussions et aux délibérations devant le tribunal. Dans sa gestion des problèmes de maltraitance des enfants, la Malaisie a mis au point des mécanismes pour la protection, les soins et la réinsertion de l'enfant par la création d'équipes intersectorielles chargées de détecter la maltraitance et l'abandon des enfants dans les hôpitaux de district et d'État. Une étape importante en ce qui concerne les mesures préventives est la création d'équipes de protection de l'enfance, qui ont mis en place de nombreux programmes gérés par la communauté et pour la communauté. Entre autres choses, elles offrent des activités d'éducation à la fonction parentale et servent de centres d'aide psychologique.

Tout en ayant reconnu l'action contre l'exploitation commerciale à des fins sexuelles et le trafic des enfants comme la première des quatre priorités régionales, la Malaisie est consciente que ce défi ne peut pas être relevé par un pays agissant seul. La Malaisie souscrit à la Déclaration de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE) sur les engagements pris en faveur des enfants dans la région, adoptée en 2001, premier texte entièrement consacré aux enfants des pays de l'ANASE en ce millénaire. Dans le cadre de cette Déclaration, l'ANASE a élaboré des programmes de coopération pour lutter contre le trafic des enfants et l'adoption internationale. Dans le même temps, des programmes ont été mis en place pour fournir d'autres dispositions possibles en matière

de soins familiaux pour les victimes de maltraitance, de négligence et d'exploitation, de même que pour satisfaire aux besoins spéciaux des enfants handicapés.

Reconnaissant l'effet dévastateur du VIH/sida, qui pose de sérieux défis au genre humain en matière de santé et de développement, et qui affecte les jeunes de manière disproportionnée, la Malaisie a participé activement au Sommet de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est sur le VIH/sida qui s'est tenu au Brunéi Darussalam en novembre 2001, conjointement avec le 7^e Sommet de l'ANASE. L'objectif était d'accorder à la question du VIH/sida la plus priorité absolue dans les préoccupations politiques des pays de l'ANASE et de s'engager à coopérer sur des questions qui concernent tous les pays et sur des questions transfrontalières, ainsi que procéder à un échange de savoir-faire et d'expériences techniques afin de s'attaquer au problème du VIH/sida. Au niveau national, la Malaisie continue d'accorder une attention très sérieuse aux mesures de lutte contre le VIH/sida, bien que le nombre de cas d'infection par le VIH signalés soit relativement faible comparé à la population totale. Le Gouvernement a adopté, pour résoudre ce problème, une démarche globale et intégrée, qui comprend des mesures de prévention, des soins, de l'aide et un traitement pour ceux qui sont infectés et affectés par le VIH/sida. Le Gouvernement travaille étroitement avec des organisations non gouvernementales à cet égard, en particulier le Conseil malaisien du sida, un organisme de coordination dirigé par Datin Paduka Marina Mahathir.

Horizon 2020 qui indique la direction que doivent prendre le développement et les progrès de la Malaisie pour les deux prochaines décennies, prévoit que chaque enfant qui naît sera élevé dans un environnement sain, qu'il sera protégé par tous les moyens nécessaires contre les maladies, qu'il recevra une éducation, des soins et de l'affection adéquats, qu'une éducation générale et supérieure lui sera fournie aussi longtemps que possible, qu'il sera formé de manière appropriée dans les domaines nécessaires, et que lui seront inculquées les valeurs culturelles et humaines. Nous sommes sûrs que le bien-être des enfants et des femmes sont les indicateurs fiables d'une société en bonne santé et d'une bonne gouvernance. Par conséquent, le Gouvernement malaisien continuera à promouvoir et à favoriser les droits de l'enfant, en particulier dans les domaines de la protection, du développement et de la participation.

M^{me} Espíndola (Équateur) (*parle en espagnol*) : Je voudrais, tout d'abord, remercier le Secrétaire général pour son rapport sur les progrès réalisés dans la suite donnée aux engagements qui figurent dans le document final de la vingt-septième session extraordinaire de l'Assemblée générale, qui s'est tenue en mai 2002.

À ladite session, les délégations de 190 pays ont approuvé une Déclaration et un Plan d'action intitulés « Un monde digne des enfants » qui engageaient leurs gouvernements à réaliser dans des délais déterminés un ensemble d'objectifs visant à améliorer les conditions de vie des enfants et des jeunes en s'employant tout particulièrement à promouvoir une vie saine, à offrir une éducation de qualité, à protéger les enfants des mauvais traitements, de l'exploitation et de la violence et à lutter contre le VIH/sida. La session extraordinaire a permis de renforcer le pouvoir d'action de chaque pays et à le motiver pour qu'il continue à adopter des mesures et des processus de changement en faveur des petits garçons, des petites filles et des adolescents. Dans ce contexte, nous nous réjouissons de constater les avancées qui ont eu lieu sur la base des objectifs proposés et l'appui généralisé qu'ils ont reçu des gouvernements et des organismes internationaux.

Il est nécessaire que tous les pays orientent leurs efforts vers la réalisation des besoins fondamentaux pour que les enfants puissent avoir une vie saine et un futur prospère. Pour réaliser cet objectif, il est indispensable que nous traduisions les mots en programmes et projets afin de parvenir à un monde qui leur apporte la sécurité et la protection dont ils ont besoin. L'insuffisance des ressources disponibles pour financer les programmes à l'intention des enfants et des adolescents, les inégalités des conditions sociales, économiques et politiques, la discrimination liée à la race et au sexe, l'allocation de fonds à l'achat d'armes au lieu de renforcer les programmes en faveur de l'enfance, les conflits armés, le manque de logements, la dégradation de l'environnement mondial, l'augmentation de l'incidence des maladies – y compris celles que l'on croyait éliminées – la faim, la malnutrition, le manque de possibilités d'éducation et la désintégration familiale sont des problèmes pressants qui demandent une solution urgente et qui constituent un défi pour les gouvernements de toutes les régions du monde.

L'Équateur renouvelle son adhésion aux principes consacrés dans la Convention relative aux droits de

l'enfant, aux Objectifs du Millénaire pour le développement et aux objectifs convenus à la session extraordinaire de l'Assemblée générale de 2002. Conformément à ces objectifs et étant donné l'importance qu'il y a à s'occuper en priorité de l'enfance, l'Équateur a mis en œuvre une série de politiques visant la défense des droits de l'enfant et la satisfaction de ses besoins.

Mon pays a réalisé des efforts importants pour augmenter l'investissement dans le domaine social, en particulier en ce qui concerne les besoins de l'enfant. Cependant, la grave crise économique que nous traversons et le poids de la dette extérieure, qui équivaut à 40 % du budget national, ont limité le développement du peuple équatorien.

Dans le domaine législatif, la Constitution politique a établi une nouvelle condition sociale et juridique des enfants, visant à réaliser leurs droits en tant que citoyens et à affirmer le principe de l'intérêt supérieur de l'enfant, en vertu duquel ses droits prévaudront sur ceux des autres. Le nouveau code de l'enfance et de l'adolescence adopté en Équateur est le fruit d'un processus large auquel ont participé la société civile et les institutions publiques et privées de tout le pays. Cet instrument a pris naissance dans le principe « tous les droits pour tous les enfants » et il est une preuve claire du profond compromis national visant à s'attacher de manière prioritaire et urgente aux besoins des petits garçons, des petites filles et des adolescents équatoriens.

Nous pensons qu'il est temps d'assumer la responsabilité de chercher des mécanismes idoines qui nous conduisent à mettre en œuvre pleinement les engagements internationaux pris en faveur de l'enfant. Cependant, l'investissement nécessaire dans le domaine social s'est vu affecté à de nombreuses reprises par les conditions économiques critiques qui touchent sévèrement les groupes sociaux les plus vulnérables et qui éloignent les pays en développement de la réalisation de l'objectif visant à affecter 20 % au moins de leurs ressources budgétaires nationales aux services sociaux de base. Il est nécessaire, par conséquent, de trouver des solutions externes durables à ce problème, car sans les ressources indispensables, il sera très difficile de compenser la détérioration de la qualité de vie de nos enfants et de nos adolescents.

Ma délégation considère qu'il est d'une importance fondamentale de réaliser les initiatives

comme celles convenues dans la Déclaration du Millénaire, dans l'Action 21 et aux Sommets de Monterrey et de Johannesburg. Ces mesures contribueraient à améliorer les conditions de vie des secteurs les plus touchés, de manière à ce que les enfants comptent sur un environnement qui leur permette un développement complet et leur pleine intégration dans la société.

M. Swe (Myanmar) (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord à remercier le Secrétaire général d'avoir préparé pour nos délibérations le second rapport sur la suite à donner aux textes issus de la session extraordinaire consacrée aux enfants.

Cela fait deux ans que nous avons, au sein de la communauté internationale, adopté la Déclaration et le Plan d'action et que nous nous sommes engagés vis-à-vis de nos enfants à construire un monde digne d'eux. Nous avons également fixé des objectifs assortis de délais, en mettant l'accent particulièrement sur quatre domaines. Et aujourd'hui, pour la deuxième fois, nous passons en revue la façon dont ces promesses faites aux enfants du monde ont été mises en pratique.

Le Secrétaire général signale que depuis la session extraordinaire consacrée aux enfants, 25 pays ont achevé des plans d'action nationaux en faveur des enfants et beaucoup d'autres élaborent actuellement leurs plans nationaux. Beaucoup de pays ont décidé de faire une place aux objectifs et aux engagements énoncés dans le document « Un monde digne des enfants » dans d'autres mesures et instruments de planification nationaux.

La série d'objectifs adoptés à la session extraordinaire vient compléter et renforcer les Objectifs du Millénaire pour le développement. À l'instar de nombreux États Membres, le Myanmar s'efforce d'atteindre ces deux séries d'objectifs. À l'appui des efforts qu'il déploie en vue de créer un climat permettant aux enfants de réaliser tout leur potentiel, le Myanmar a adhéré à la Convention sur les droits de l'enfant en 1991, promulgué la Loi sur l'enfance de 1993 et adopté par la suite les articles de la Loi sur l'enfance. Le Gouvernement du Myanmar a également établi un programme national d'action pour la promotion, la protection et le développement des enfants.

Nous trouvons encourageant de voir que trois quarts des enfants du monde sont systématiquement vaccinés, ce qui permet d'éviter la mort de quelque

2,5 millions d'entre eux chaque année. Nous sommes, toutefois, choqués d'apprendre que 1,4 million d'enfants de moins de 5 ans meurent chaque année de maladies qui auraient pu être prévenues grâce à un vaccin. Au Myanmar, le Gouvernement a mené à bien une campagne de vaccination dans tout le pays. Nous avons atteint depuis 1990 une couverture vaccinale de 100 % contre le tétanos pour tous les nourrissons et les femmes enceintes et plus de 90 % des enfants de moins de cinq ans ont été vaccinés contre la poliomyélite. En février 2003, le Myanmar a pu annoncer l'éradication totale de la polio dans tout le pays.

Le Secrétaire général signale que le monde est en bonne voie d'atteindre l'objectif international relatif à l'eau potable. Au Myanmar, le Gouvernement a lancé en 2000 un programme visant à réduire de moitié d'ici à 2015 le nombre de personnes n'ayant pas accès à de l'eau potable et à des installations sanitaires et à universaliser l'accès à l'eau salubre et aux installations sanitaires d'ici à 2025.

Le Secrétaire général estime qu'à l'échelle mondiale, le nombre d'enfants non scolarisés en âge de fréquenter l'école primaire varie de 104 millions à plus de 120 millions. L'éducation est un instrument indispensable pour tous les enfants. Un proverbe ancien du Myanmar dit que l'éducation est un trésor que personne ne peut dérober. Le Gouvernement du Myanmar considère qu'il est extrêmement important d'assurer une éducation de qualité à tous les enfants. Au cours des six dernières années, 135 institutions d'enseignement supérieur et plus de 400 écoles primaires et secondaires ont été créées, dont 90 % en zone rurale. Le taux de fréquentation s'est élevé à 95 % dans les écoles primaires durant l'année scolaire 2003-2004 et, selon les chiffres recensés dans tout le pays pour l'année scolaire en cours, près de 100 % des enfants d'âge scolaire sont maintenant scolarisés.

Dans le domaine de la prévention et de la protection des enfants de l'exploitation sexuelle, des sévices sexuels et de la traite des personnes, le Comité national pour les droits de l'enfant travaille en étroite collaboration avec le Comité national de la condition féminine du Myanmar, la Fédération de la condition féminine du Myanmar, le Comité chargé de la traite des êtres humains et les organisations non gouvernementales nationales et internationales. Le Myanmar, qui est un État partie à la Convention relative aux droits de l'enfant, a présenté son deuxième rapport périodique au Comité des droits de l'enfant.

Dans ses conclusions, le Comité a salué plusieurs évolutions favorables au Myanmar en ce qui concerne l'enfance. Un autre point de repère essentiel dans les efforts de prévention et de protection des enfants du Myanmar est son adhésion en mars 2005 à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et tous ses protocoles.

Dans bien des cas, le Myanmar a établi à l'échelon national des normes plus élevées que ne le lui imposent ses obligations internationales. Un exemple en est le recrutement dans les forces armées. L'enrôlement dans les forces armées du Myanmar se fait sur une base volontaire et l'âge minimal d'enrôlement est de 18 ans. Le recrutement de personnes de moins de 18 ans est illégal. Pour qu'aucun adolescent ne risque d'être victime d'une quelconque lacune procédurale, un comité pour la prévention du recrutement militaire d'enfants n'ayant pas atteint l'âge réglementaire a été récemment mis en place et un plan d'action national mis sur pied.

Nous avons également mené à bien un processus de réconciliation nationale au Myanmar. Pour engager notre transition vers la démocratie, une convention nationale, qui a déjà siégé une fois avec succès, a rassemblé des représentants de toutes les couches de la société, des représentants des différents groupes nationaux du Myanmar et des représentants de 17 grands groupes armés et de 17 groupes armés moins importants. Ces évolutions s'avèreront d'un grand intérêt pour nos enfants et les générations futures. Léguer à nos enfants un Myanmar pacifique, stable et démocratique fait partie intégrante de la promesse que nous leur avons faite.

Le Secrétaire général indique dans son rapport que plus de 2 millions âgés de moins de 15 ans sont séropositifs et que les victimes du VIH/sida sont de plus en plus jeunes et de sexe féminin. Le rapport dit également que là où le VIH/sida recule, c'est surtout parce que les jeunes ont adopté des comportements sexuels à moindre risque. Le Myanmar attache beaucoup d'importance à l'éducation de nos enfants à cet égard. Son programme « Education en milieu scolaire pour une vie saine et une prévention du VIH/sida (SHAPE) », intégré aux programmes scolaires, est enseigné aux élèves du primaire, des collèges et des lycées. Son succès a été tel que nous en avons produit une version étoffée, SHAPE PLUS, qui s'adresse à des catégories importantes de population en marge du système éducatif général. Le Myanmar

mobilise également la société civile dans sa lutte contre le VIH/sida. Nos organisations non gouvernementales nationales et les organisations non gouvernementales internationales font partie intégrante de notre combat contre le VIH/sida. Nous les remercions de leurs précieux efforts. Notre reconnaissance va également aux institutions pertinentes des Nations Unies qui nous ont offert un appui important et précieux.

Tout en reconnaissant que la tâche à accomplir pour bâtir un monde digne des enfants est redoutable, je terminerai en réitérant notre engagement ferme et vigoureux envers cette cause. Nous le devons à nos futurs dirigeants, c'est-à-dire nos enfants.

M. Shiweva (Namibie) (*parle en anglais*) : Ma délégation tient à remercier le Secrétaire général de son rapport à l'Assemblée sur la suite à donner aux textes issus de la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée aux enfants (document A/59/274).

Le rapport du Secrétaire général indique que les tendances mondiales générales montrent que de nombreux pays ont pris des mesures concrètes pour traduire les engagements pris à la session extraordinaire en plans d'action nationaux pour les enfants. C'est là une évolution très encourageante.

Toutefois, il importe de signaler que la cadence adoptée dans cette suite donnée à la session extraordinaire consacrée aux enfants est inégale selon les régions. Par exemple, si presque tous les pays dans certaines régions ont mené à terme leur plan d'action en faveur des enfants, d'autres, en particulier dans la région subsaharienne, continuent d'accompagner leurs plans de réduction de la pauvreté de mesures spécifiques et mettent au point des plans d'action nationaux en faveur des enfants. Lors de la grande manifestation de l'an prochain, nous aurons une fois de plus l'occasion de dresser le bilan des progrès réalisés dans la mise en œuvre des engagements pris à la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée aux enfants.

Le Gouvernement namibien considère qu'investir dans les enfants est conforme aux Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), car la plupart des OMD ont une incidence directe sur l'avenir des enfants. À cet égard, mon gouvernement a adopté en 1991 le Programme d'action national en faveur des enfants et l'a incorporé à la stratégie globale de développement socioéconomique du pays. Notre gouvernement vise à favoriser la réduction de la

pauvreté en stimulant la croissance économique, en investissant dans les secteurs sociaux et en finançant des filets de protection sociale. Nous garantissons un filet de protection sociale à tous les groupes vulnérables, notamment les personnes âgées, les orphelins et les personnes handicapées.

Le Gouvernement namibien reconnaît qu'un enseignement de qualité contribue de manière directe aux capacités et à la productivité humaines. L'attachement de notre gouvernement à l'éducation se reflète dans les ressources financières importantes allouées chaque année à l'éducation. Nous consacrons environ 25 % du budget national à l'éducation.

Le Gouvernement namibien a réalisé de grands progrès pour que l'éducation soit efficace, obligatoire et accessible à tous. À cet égard, nous disposons d'une politique en faveur de la petite enfance applicable aux enfants jusqu'à l'âge de huit ans, à commencer par les soins prénatals pour la mère. Cette politique a été élaborée pour rationaliser la prestation des services de santé, nutritionnels et éducatifs afin d'améliorer la survie des enfants et leur capacité à s'épanouir. En outre, les taux d'inscription à l'école primaire en Namibie sont plus élevés pour les filles que pour les garçons.

En dépit des améliorations dans l'accès à l'éducation, le taux d'abandon scolaire en raison du VIH/sida, de la pauvreté et de la faim sont une source de préoccupation. L'autre défi pour notre gouvernement est de dispenser un enseignement de qualité à nos groupes marginalisés et à ceux qui vivent dans une pauvreté extrême.

L'accès de tous ces groupes à l'enseignement primaire est limité par des facteurs divers, notamment la non-existence d'écoles à une distance raisonnable, les contributions requises au fonds pour le développement des écoles et les dépenses normales associées à la fréquentation d'un établissement scolaire.

Une combinaison de sécheresses répétées, de l'insécurité alimentaire, de la propagation de l'épidémie du VIH/sida et de la pauvreté porte gravement atteinte à notre développement humain. L'épidémie du VIH/sida est considérée comme la plus grave menace au développement humain durable et aux efforts visant à réaliser les OMD. Une femme enceinte sur cinq environ est séropositive et les effets dévastateurs se font ressentir partout, en particulier

chez nos enfants. L'épidémie a déjà réduit, de plus de 10 années, la durée de vie moyenne d'un nouveau-né namibien et a entraîné un nombre croissant d'orphelins et autres enfants vulnérables.

Les réseaux de familles élargies sont toujours venus en aide aux orphelins et aux autres enfants vulnérables. Toutefois, le fléau du VIH/sida fait qu'il est de plus en plus difficile pour les familles de faire face au nombre croissant d'orphelins et autres enfants vulnérables. C'est particulièrement en raison du fait que les personnes âgées assument de plus en plus la responsabilité de subvenir aux besoins des orphelins.

Le Gouvernement namibien, conscient de l'imminence du problème et appelant de ses vœux une action coordonnée face au nombre croissant d'orphelins et autres enfants vulnérables, a adopté un plan stratégique quinquennal pour la période allant de 2001 à 2006 et la politique nationale en faveur des orphelins et des enfants vulnérables. Ces initiatives offrent un cadre de protection et de promotion du bien-être des orphelins et autres enfants vulnérables.

À cet égard, nous souhaitons encourager tous les États qui ne l'ont pas encore fait à mettre en place des stratégies nationales de protection des orphelins et des enfants vulnérables et de soins à leur apporter. Le Secrétaire général a raison d'estimer que le nombre d'orphelins et d'enfants vulnérables bénéficiant d'un soutien est encore limité et qu'il est nécessaire d'élargir la portée de ce soutien afin d'orienter et d'accélérer l'action menée.

Dans un effort pour réduire la mortalité juvénile, des structures de prestation des soins de santé primaire ont été mises en place en Namibie. Il s'agit de la prévention et la gestion des maladies telles que le VIH/sida et le paludisme; notre programme de vaccination élargi; des programmes relatifs au contrôle de la diarrhée, des maladies et des infections aiguës des voies respiratoires; et de la promotion de la nutrition.

Même si les taux de mortalité des nourrissons et des enfants de moins de cinq ans ont diminué d'environ 2,5 et 2 % par an, ils restent élevés dans les zones rurales. Les causes principales de la mortalité juvénile sont la diarrhée, le paludisme, la pneumonie, la malnutrition et le VIH/sida. La propagation rapide du VIH/sida sape les efforts de prévention que déploie le Gouvernement pour réduire la mortalité juvénile due à la diarrhée et à la pneumonie.

Enfin, notre gouvernement recherche sans cesse des approches novatrices et créatives pour répondre aux problèmes que connaissent nos enfants et pour tirer parti des progrès déjà réalisés. La coopération internationale est donc nécessaire pour renforcer ces efforts.

M^{me} Tincopa (Pérou) (*parle en espagnol*) : La Convention relative aux droits de l'enfant de 1989 a représenté une étape importante à partir de laquelle les gouvernements ont fixé les priorités en matière de promotion et de protection des droits des enfants, ainsi que les investissements en faveur de leur développement. Ce cadre a été élargi grâce aux documents issus des conférences, sommets et sessions extraordinaires qui ont été tenus depuis 1990 jusqu'à ce jour. Il faut mentionner en particulier la session extraordinaire de l'Assemblée consacrée aux enfants, de 2002, qui a permis à la communauté internationale de renouveler son engagement politique pris à l'égard des enfants et des adolescents grâce à une série de priorités dont la promotion d'une existence plus saine, la promotion d'un enseignement de qualité, la protection des enfants contre la maltraitance, l'exploitation et la violence, et la lutte contre le VIH/sida.

Le Pérou considère que le bien-être des enfants et des adolescents est un objectif principal de développement. En ce sens, nous reconnaissons qu'ils ont des droits, obligeant l'État à garantir leur exercice et en vertu desquels a été établi un programme d'action stratégique qui donne un caractère prioritaire à l'élimination effective de la pauvreté et à la réduction des inégalités sociales grâce à l'application de politiques globales et de mécanismes destinés à garantir les possibilités économiques, sociales et politiques des enfants. Cela est énoncé dans les politiques à long terme de l'Accord national et le Plan national pour l'élimination de la pauvreté, qui accordent la priorité au développement des capacités humaines, en particulier à la protection complète des enfants, surtout durant les trois premières années de leur vie. Cela a également été agréé dans le cadre de l'engagement politique, social et économique à court terme de l'Accord national qui prévoit une existence saine pour les enfants jusqu'à l'âge de cinq ans, en donnant la préférence aux moins de trois ans.

Dans ce contexte, le Pérou met en œuvre le Plan d'action en faveur de l'enfance et de l'adolescence pour la période allant de 2002 à 2010, document

élaboré en consultation avec plus de 200 institutions étatiques et de la société civile, qui énonce les actions, programmes et stratégies devant être exécutés pour que soient respectés les droits des enfants et des adolescents tout au long de leur vie.

Ce plan découle d'une double conviction : d'une part, enfants et adolescents doivent bénéficier de possibilités égales et, d'autre part, la qualité de vie et le plein épanouissement de l'individu sont des conditions nécessaires à l'exercice et à l'applicabilité des droits. Ainsi, notre Plan d'action a pour objectif principal d'obtenir des changements structurels dans la situation des enfants et des adolescents au Pérou, dont la réalité reste marquée par l'inégalité et les disparités sociales : 66,2 % des enfants de moins de quatre ans vivent dans la pauvreté et 22,4 % dans une situation de pauvreté extrême.

Ces facteurs ont souvent des effets négatifs sur les enfants et les adolescents car dans bien des cas, ces derniers intègrent prématurément le marché du travail, connaissent des situations d'abandon, sont soumis à une exploitation économique et sexuelle, sont confrontés à des grossesses non désirées et prématurées, finissent par sombrer dans la drogue et l'alcoolisme, et contractent des maladies sexuellement transmissibles, dont le VIH/sida.

Face à cette dure réalité, le Gouvernement péruvien a fait de la lutte contre la pauvreté et de la réduction des inégalités sociales une de ses principales priorités et s'active dans les domaines de la santé, de l'éducation et de la participation.

S'agissant de la santé, le Gouvernement cherche à assurer un accès universel aux soins de santé, y compris le droit à la santé en matière de sexualité et de reproduction de qualité, gratuits et systématiques, en accordant la priorité aux zones les plus pauvres et aux couches les plus vulnérables de la population. Nous prêtons une attention particulière aux cas des enfants et des adolescents souffrant du VIH/sida.

Le Gouvernement encourage l'enseignement en tant qu'élément central de la lutte contre la pauvreté, en garantissant un accès libre et universel à un enseignement complet, de l'éducation de base jusqu'à la formation professionnelle. Cet enseignement, gratuit et de bonne qualité, encourage l'équité, renforce les valeurs démocratiques et prépare les citoyens à s'intégrer activement dans la société.

Pour ce qui est de la participation, le Gouvernement encourage celle des enfants et des adolescents en faisant d'eux des acteurs stratégiques du développement du pays. Il cherche de la sorte à faire face à des problèmes tels que l'influence des gangs de jeunes et la consommation d'alcool et de drogue, entre autres.

J'aimerais par ailleurs dire un mot sur la situation difficile que connaissent des milliers d'enfants dans le monde qui sont recrutés comme soldats, sexuellement exploités et soumis aux pires formes de travail des enfants, aux sévices, à la discrimination et à la violence. Comme le signale le rapport du Secrétaire général (A/59/274), les Objectifs du Millénaire pour le développement ne portent pas explicitement sur la protection de l'enfance. C'est la raison pour laquelle il est nécessaire que les gouvernements fassent de l'enfance une priorité dans le processus de planification nationale.

Le Pérou demande à cet égard aux États, à la communauté internationale et à la société civile

d'œuvrer de concert pour veiller à ce que les enfants et les adolescents jouissent pleinement de tous leurs droits. Nous nous félicitons de ce que la question des droits de l'enfant soit intégrée dans les travaux des organismes des Nations Unies tels que l'UNICEF, l'Organisation internationale du Travail et l'UNESCO, entre autres.

Pour terminer, j'aimerais signaler que si le Pérou a progressé dans la mise en œuvre des engagements souscrits s'agissant des droits de l'enfant et de l'adolescent, il reste encore beaucoup à faire pour obtenir leur plein épanouissement. Le Pérou réaffirme son attachement à l'enfance et à l'adolescence, et nous continuerons d'œuvrer en leur faveur car ils représentent l'élément humain et social le plus important. Nous avons, en fait, une responsabilité et une obligation aujourd'hui et demain à leur égard, en vue de réaliser les Objectifs du Millénaire pour le développement.

La séance est levée à 13 h 5.